

## Revue de presse du MEDEF IDF du jeudi 28 septembre 2017

1	Grand Paris Express: la future ligne 17, première victime du budget 2018.....	1
2	EuropaCity : le modèle économique et l'impact environnemental restent flous .....	3
3	Expo 2025 : la France et ses trois rivaux remettent leur dossier final .....	5
4	Les règles d'ouverture des commerces alimentaires assouplies le soir et le dimanche .....	6
5	Actus franciliennes .....	8
6	ISF, CSG : Macron assume son pari budgétaire et fiscal.....	9
7	Le premier budget de Macron en cinq chiffres clefs.....	10
8	Budget 2018 : pourquoi le Medef dénonce la bascule du CICE en baisse de charges .....	12
9	Budget : les ministères mis à la diète en 2018 et ceux qui sauvent les meubles .....	13
10	Impôts, taxes: ce qui va changer pour vous en 2018 .....	15
11	Alstom et Siemens promettent à l'Europe un champion mondial.....	17
12	Fincantieri-STX, Siemens-Alstom: le drôle de Meccano industriel d'Emmanuel Macron .....	20
13	La France recrée enfin des usines.....	22
14	Le paiement sans contact gagne du terrain en France.....	24
15	Religion au travail : les cas conflictuels augmentent .....	25
16	Les retraités battent le pavé contre la hausse de la CSG.....	26
17	Les présidents de région pour "un pacte girondin" avec l'État.....	28
18	Présidences de groupe: le Sénat choisit la continuité .....	29
19	Loi antiterroriste : l'Assemblée nationale adopte une autre mesure controversée .....	31
20	Agnès Buzyn, ministre «droite dans sa blouse», présente son premier budget de la Sécu .....	32
21	Trump veut abaisser le taux d'imposition des entreprises à 20% .....	33

Bonsoir et bonne lecture.

**Jack CHOPIN-FERRIER**

+336 60 83 94 78

### ::: ILE-DE-FRANCE

#### L'OPINION – 28/09/2017

#### 1 Grand Paris Express: la future ligne 17, première victime du budget 2018



Le Grand Paris Express permettra de réduire l'utilisation de voitures autour de Roissy, notamment sur l'A1

### **La Société du Grand Paris verra son budget d'investissement rogné de plusieurs centaines de millions d'euros. Une menace pour la ligne 17 au départ de l'aéroport de Roissy, pourtant clef pour l'attractivité de Paris et la réduction de la pollution.**

Bercy n'a jamais vraiment goûté l'indépendance financière dont bénéficie le chantier géant destiné à construire 180 kilomètres de métro entièrement automatisé autour de Paris. Mais en lui coupant les ailes, il prend le risque de déstabiliser l'ensemble du projet.

« Le budget est un outil qui sert à mettre en forme les politiques publiques ! » C'est par ces mots que le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, a commencé sa présentation du projet de budget 2018, mercredi. La politique publique du gouvernement est clairement assumée : stimulation de l'économie en abaissant la fiscalité du capital, soutien à la compétitivité et à l'attractivité – la place de Paris devant notamment devenir « la place financière de référence en Europe » – et accentuation de la transition écologique. Le tout en soutenant le pouvoir d'achat.

**Voilà pour les principes.** Dans les faits, soumettre le budget à une politique publique n'est pas chose aisée quand on doit affronter la créativité fiscale du ministère des Finances, soucieux de réduire les déficits. Exemple le plus frappant : l'annonce de la réduction du budget de la Société du Grand Paris (SGP). Le gouvernement prévoit en effet 3 milliards d'euros d'économies l'an prochain sur les collectivités locales mais aussi sur la Société du Grand Paris, insiste Gérard Darmanin. [L'épilogue d'une bataille qui dure depuis plusieurs mois en coulisses.](#)

Pour financer les quelque 28 milliards d'euros d'investissements nécessaires à la construction de quatre nouvelles lignes de métro autour de Paris, la SGP bénéficie d'un montage particulier : elle emprunte auprès des banques publiques puis (prochainement) sur les marchés et remboursera ensuite ses dettes sur une très longue période. Pour ce faire, la SGP s'appuiera à la fois sur des recettes fiscales dédiées (530 millions d'euros tirés de trois taxes sur les entreprises franciliennes) puis, lorsque le réseau entrera en service, sur les ressources tirées de l'exploitation. Ce montage était censé jouer le rôle de filet de sécurité face aux appétits de Bercy.

Il n'aura pas tenu très longtemps. « En comptabilité maastrichienne, la SGP est considérée comme un engagement financier de l'Etat. Or le gouvernement n'a qu'un seul but, à court terme : passer coûte que coûte sous la barre des 3 % des déficits, explique un haut fonctionnaire. En réduisant les engagements à long terme, c'est-à-dire en diminuant le montant des investissements prévus, le ministère des Finances réduit donc la charge du Grand Paris sur ses comptes. Cela lui permet, au passage, de récupérer quelques centaines de millions d'euros s'il choisit de mettre la main directement sur l'une des trois taxes affectées ».

**Désengorger Roissy.** Les conséquences sont très concrètes. Baisser les investissements prévus pour le Grand Paris Express fait peser un risque sur une ligne précise : la ligne numéro 17, qui doit relier l'aéroport de Roissy-Charles-De-Gaulle à Paris, en passant par le Bourget et le Parc des expositions de Villepinte. Une ligne qui a toujours été vue d'un mauvais œil par Bercy pour qui le RER B suffit amplement, surtout si le CDG express, qui reliera directement l'aéroport au centre de Paris, est effectivement lancé.

Pourtant, la ligne 17 a une importance cruciale pour le succès de l'ensemble du Grand Paris Express : « La zone de Roissy emploie plusieurs centaines de milliers de salariés qui utilisent, pour 90 % d'entre eux, leur voiture, explique-t-on à la SGP. En outre, desservir le Bourget et Villepinte depuis Paris, c'est [renforcer l'attractivité](#) de Paris comme lieu de grands salons internationaux. Enfin, les tarifs du CDG Express, qui vise en priorité les touristes, seront largement plus élevés que le ticket de métro ». Sans compter qu'un réseau de transport 100 % automatisé ne pourra qu'offrir des améliorations en matière de consommation d'énergie.

Avec cet exemple d'encoche sur le GPE, Bercy montre que la politique budgétaire parvient encore à contrarier les ambitions de politique publique.

[Cyrille Lachèvre](#)

LA TRIBUNE – 28/09/2017

## **2 EuropaCity : le modèle économique et l'impact environnemental restent flous**



Alliages & Territoires s'est limité à souligner l'intégration dans le nouveau projet d'une "continuité verte qui était une contrainte mais est devenue la colonne vertébrale du projet": elle inclura notamment une ferme urbaine de sept hectares (qui approvisionnera en produits bio les restaurants du complexe), ainsi qu'un parc paysager et des toitures végétalisées.

**Revu afin de prendre en compte les critiques du commissaire enquêteur et des habitants, le projet du complexe de loisirs et de commerces du Triangle de Gonesse remet toutefois à l'avenir l'essentiel des choix de fond en matière de développement durable. Comment y attirer les 30 millions de visiteurs attendus chaque année reste aussi obscur.**

Le rendez-vous était attendu pour y voir plus clair dans le gigantesque projet du complexe de loisirs et de commerces prévu depuis 2008 dans le "*triangle d'or*" de Gonesse, dans le nord de Paris. Après l'approbation lundi 25 septembre par le Conseil municipal de la ville de la modification du plan local d'urbanisme de la commune, le porteur du projet, Alliages&Territoires, avait laissé entendre qu'il annoncerait le mercredi suivant de véritables changements, susceptibles de parer les critiques motivant l'avis défavorable rendu en août par le commissaire enquêteur, Ronan Hébert. Convoquée dans ses locaux, la presse est toutefois restée sur sa faim.

### **D'un bâtiment unique à un plan de quartier**

Certes, le projet va bien changer de visage, afin de prendre en compte une partie des perplexités des habitants. "*D'un plan de bâtiment unique nous avons évolué vers un plan de quartier, avec des rues, des places, plusieurs entrées*", plus ouvert donc vers le reste de la ville, a expliqué le directeur des opérations d'Alliages&Territoires Matteo Perino. La construction - souvent comparée à une "*soucoupe volante*" - qui devait s'étendre selon l'ancien projet sur 80 hectares, a été revue par son concepteur, l'architecte danois Bjärke Ingels. Elle laisse la place à un ensemble d'immeubles s'articulant autour d'une place centrale de la taille de la moitié du jardin des Tuileries.

Dans la logique de "*co-construction*" qui selon le directeur général d'Alliages&Territoires Benoît Chang doit animer la refonte du projet, la conception de huit bâtiments considérés comme "*iconiques*" (hôtels, parc aquatique, centres culturel et de concerts, cirque contemporain) sera confiée à des architectes différentes. Ils seront choisis par concours en décembre parmi 29 candidats, comptant déjà des stars comme Stefano Boeri ou des jeunes talents comme Franklin

Azzi. Le dépôt des autorisations est prévu en 2018, pour un début des travaux en 2019 et une ouverture du site en 2024.

### **Des panneaux photovoltaïques et chaufferie biomasse**

Mais au-delà de ces *relifting*, les principales interrogations persistent. Les inquiétudes en matière de développement durable, au centre de l'avis défavorable de l'enquête publique, n'ont notamment pas véritablement été levées ce mercredi. Alliages&Territoires s'est limité à souligner l'intégration dans le nouveau projet d'une *"continuité verte qui était une contrainte mais est devenue la colonne vertébrale du projet"*: elle inclura notamment une ferme urbaine de sept hectares (qui approvisionnera en produits bio les restaurants du complexe), ainsi qu'un parc paysager et des toitures végétalisées. Le communiqué de presse insiste sur l'apport en termes de biodiversité d'un tel projet, alors qu'aujourd'hui les terrains destinés à EuropaCity sont essentiellement consacrés à l'agriculture intensive.

Quant à d'éventuelles politiques innovantes en matière d'efficacité énergétique, mobilité verte, économie circulaire, l'essentiel - au-delà de l'installation de 14 hectares de panneaux photovoltaïques et d'une chaufferie biomasse - est toutefois remis à l'avenir. *"Du travail reste encore à faire"* afin d'améliorer sous cet angle le projet, reconnaît Thierry Lajoie, Pdg de la société Grand Paris Aménagement, qui gère l'urbanisation du Triangle de Gonesse pour le compte de l'Etat. *"L'exemplarité environnementale est l'un des critères qui présideront au choix des projets participant au concours d'architecture"*, souligne néanmoins Matteo Perino, tout en assurant que la réflexion sera menée aussi à l'échelle du quartier et dans une logique de mutualisation.

### **Des offres freemium et premium comme sur Internet**

Le modèle économique justifiant l'investissement de 3,1 milliards d'euros, financé par le groupe Auchan et le conglomérat chinois Wanda, nécessaire afin de construire le complexe - pour une création nette de quelque 10.000 emplois en phase d'exploitation - , reste aussi plutôt opaque. *"L'enjeu est de créer des synergies entre des activités qui aujourd'hui, seules, ne génèrent plus assez de revenus"*: commerces, culture, sport, loisirs, résume David Lebon, directeur du développement d'Alliages&Territoires et ancien chef de cabinet d'Arnaud Montebourg au ministère de l'Economie. *"Comme sur Internet, le parc intégrera des offres freemium avec des offres premium"*, ajoute-t-il, en expliquant miser sur la diversité architecturale et sur la programmation du site afin de convaincre les 30 millions de visiteurs non payants attendus à privilégier pour leurs visites et leurs achats ce complexe situé à 15 kilomètres de Paris.

*"EuropaCity deviendra une destination festive, participative et populaire"*, et *"contribuer à l'opportunité d'inclusion historique représentée par le Grand Paris"*, promet néanmoins Benoît Chang. Il se montre d'ailleurs peu inquiet concernant le peu de sympathie montrée pour le projet par le nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire Nicolas Hulot, ainsi qu'à propos des rumeurs concernant une éventuelle sortie du projet de Wanda.

"Le schéma directeur de la région Ile-de-France (DRIF) adopté en 1994 (dans lequel l'Etat et la région ont décidé d'urbaniser le Triangle de Gonesse, NDLR) n'a pour le moment pas changé", rappelle-t-il.

Par [Giulietta Gamberini](#)

**LES ECHOS – 28/09/2017**

### **3 Expo 2025 : la France et ses trois rivaux remettent leur dossier final**



**Les quatre candidats déclarés à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025 ont bouclé leur dossier. Prochaine étape majeure début 2018, avec la visite attendue des missions d'enquête du BIE.**

#### **Quatre candidats dans la course**

La France, candidate à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025, aura bien à affronter [trois concurrents](#) . Aucun des quatre candidats déclarés en mai dernier ne s'est en effet désisté dans la dernière ligne droite, avant la date limite fixée ce jeudi pour le dépôt des dossiers de candidatures auprès du Bureau international des Expositions (BIE). L'organisation internationale a reçu le dossier de la Russie (avec Ekaterinbourg) dès la semaine dernière, celui du Japon (Osaka) ce lundi, et celui de l'Azerbaïdjan (Bakou) ce mercredi. La France sera la dernière, ce jeudi midi, à fournir les détails de son projet.

#### **Côté français, un parcours semé d'embûches**

L'épais dossier français (700 pages) est le fruit d'un long travail préparatoire, entamé dès 2013. Portée dès l'origine par le maire de Neuilly-sur-Seine, Jean-Christophe Fromantin, soutenue politiquement par des élus de tous bords et financièrement par 31 entreprises (à hauteur de 30 millions d'euros), cette candidature a néanmoins donné lieu à un certain émoi dans la capitale. Si Paris a jadis accueilli plusieurs expositions universelles ayant légué un grand patrimoine architectural, l'épicentre de la manifestation de 2025 aurait lieu pour la première fois hors de ses frontières. Un aspect du dossier qui n'a pas échappé à la maire de Paris Anne Hidalgo qui, en juin 2016, écrivait au président François Hollande pour lui demander de renoncer à la candidature française. Sa crainte d'alors : faire de l'ombre à celle pour l'organisation des Jeux Olympiques 2024 en courant deux lièvres à la fois. Et une gouvernance qui ne lui convenait pas.

Après une période de flottement de plusieurs mois, le gouvernement Valls avait jugé utile de chapeauter ExpoFrance 2025, l'association loi de 1901 initiatrice du projet, par un groupement d'intérêt public (GIP), présidé par l'Etat et distribuant 10% des voix chacun à la ville de Paris, l'Ile-de-France et la métropole du Grand Paris. Ce schéma sera en place jusqu'au choix du vainqueur. Reste à savoir qui prendra ensuite le risque des opérations.

#### **Ce que l'on sait du dossier tricolore**

Les grandes lignes du [dossier français](#) sont connues. Le thème de l'Exposition retenu est : « La connaissance à partager, la planète à protéger ». En cohérence avec ce thème, [le site de Saclay, dans l'Essonne](#) , qui concentre de nombreuses activités de recherche et établissements d'enseignement supérieur, a été désigné en juillet pour accueillir le « village global », c'est-à-dire « *le lieu principal de l'expérience qui sera proposée aux visiteurs durant l'évènement* », a indiqué le groupement ExpoFrance2025. Le site sera confié aux architectes Jacques Ferrier et Manuelle Gautrand. Saclay était en concurrence avec le Triangle de Gonesse, la Plaine de l'Ourcq et Val d'Europe. Dix-sept forums thématiques se tiendront dans plusieurs villes de province, et peut-être en Ile-de-France. Le dossier remis au BIE doit préciser des données plus techniques, comme le coût, le financement, les garanties offertes par l'Etat, ou encore le nombre de visiteurs attendus. Il évalue aussi l'impact environnemental.

## Les prochaines étapes

Parmi les prochains obstacles à franchir, la visite chez les quatre postulants des membres des missions d'enquête du BIE, attendue au premier trimestre 2018, sera essentielle. Au cours des deux prochaines assemblées générales du BIE, en novembre prochain puis en juin 2018, chaque candidat pourra effectuer une présentation de 20 minutes. Le vote final est programmé en novembre 2018 lors de la 164<sup>e</sup> [assemblée générale](#).

Elsa Dicharry et Denis Fainsilber

## LE MONDE – 28/09/2017

### 4 Les règles d'ouverture des commerces alimentaires assouplies le soir et le dimanche



**Les commerces alimentaires pourront étendre leurs horaires d'ouverture en soirée, et ouvrir à Paris les dimanches matin. Un changement initié par le préfet de la région Ile-de-France et les ordonnances sur la loi travail.**

Le géant américain Amazon, avec ses velléités d'investir le marché des denrées alimentaires en France, n'a qu'à bien se tenir. Les commerces alimentaires en France auront bientôt davantage de souplesse réglementaire pour pouvoir étendre leurs horaires d'ouverture.

Ainsi, à Paris, les supermarchés et supérettes alimentaires pourront bientôt ouvrir leurs portes les dimanches matin sans craindre une amende. Jusqu'à présent, seuls les commerces situés dans les zones dites touristiques de la capitale, et sous réserve d'un accord social, étaient autorisés à déroger à la loi sur le repos dominical.

Le préfet de région Ile-de-France a en effet signé, le 17 juillet, un arrêté qui lève une disposition dérogatoire, datant du 15 novembre 1990, imposant à tous les commerces alimentaires parisiens un jour entier de fermeture dans la semaine. « *Comme personne ne veut plus fermer un jour de semaine, cela aboutissait souvent à fermer le dimanche* », relève Claude Boulle, président de l'Union du grand commerce de centre-ville (UCV).

Les commerces appartenant au parc de magasins de grands groupes, qui étaient dans le viseur des organisations syndicales et de l'inspection du travail, se conformaient généralement à la réglementation. Monoprix, propriété du groupe Casino, avait signé au début de l'année un accord avec ses organisations syndicales sur le travail dominical, mais ne pouvait jusqu'à présent pas l'appliquer.

### Accord compensatoire

Mais de très nombreux commerces alimentaires de la capitale ouvraient quand même le dimanche jusqu'à 13 heures – la limite autorisée pour le commerce alimentaire –, en s'exposant volontairement à une amende, prétextant souvent une décision propre à des patrons de magasins

franchisés. Cela « *ne va pas spécialement changer grand-chose, ils ouvraient déjà toute la journée dans la plus parfaite illégalité* », relève le syndicat Force ouvrière.

A l'origine de ce changement de réglementation, plusieurs fédérations comme l'UCV, la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) et la Fédération de l'épicerie et du commerce de proximité (FECP), l'Union nationale des syndicats de détaillants en fruits, légumes et primeurs, devenue Saveurs commerce..., représentant près de 90 % des points de vente à Paris, qui ont demandé l'abrogation de cette exception parisienne.

Autre modification réglementaire pour le commerce alimentaire dans les ordonnances sur la loi travail signées par le président de la République, l'ouverture des magasins en soirée. L'article 35 de la troisième ordonnance, relatif à la présomption de conformité des accords sociaux, concerne précisément le travail du soir. Il prévoit, concrètement, que les enseignes pourront ouvrir ou continuer à ouvrir sous réserve d'avoir obtenu un accord compensatoire avec les organisations syndicales de la branche ou de l'entreprise, sans l'épée de Damoclès d'un risque juridique.

Jusqu'alors, seuls les magasins situés dans les zones touristiques ou les zones touristiques internationales, ces périmètres définis par la loi comme lieux d'affluence des touristes, étaient autorisés à ouvrir leurs portes après 20 h 30, sous réserve d'avoir obtenu un accord social. Les autres, même dotés d'un accord compensatoire sur le travail en soirée, risquaient de se voir attaqués en justice. L'affaire étant laissée à l'appréciation du juge. Ce dernier fondait souvent son refus sur une législation selon laquelle le travail nocturne doit correspondre à une nécessité de continuité économique du service, ou un caractère de service public.

### **Le verrou de l'ouverture le dimanche après-midi**

De nombreuses enseignes avaient dû revoir leurs dispositifs, face au risque juridique. Le grand magasin du Printemps, qui ouvrait historiquement le jeudi en nocturne jusqu'à 22 heures, était revenu à une fermeture à 20 h 30.

La chaîne de supermarchés Monoprix a longtemps été la cible des organisations syndicales. Elle avait été condamnée, en septembre 2015, par la cour d'appel de Versailles, à verser 750 000 euros d'astreinte à la CGT, qui l'attaquait pour non-respect d'une décision de justice sur le travail de nuit. En décembre 2016, Monoprix avait conclu un nouvel accord syndical, plus avantageux, pour ouvrir une centaine de ses magasins dans les grandes villes jusqu'à 22 heures, que le Comité de liaison intersyndical du commerce parisien (Clic-P) – opposant farouche au travail dominical et en soirée – avait attaqué en référé.

Le 16 mai, la cour d'appel de Paris avait confirmé une condamnation des enseignes Monop' et Monoprix pour avoir fait travailler des salariés dans des magasins parisiens après 21 heures en 2014, avec à la clé des amendes de près de 80 000 euros au total. Les enseignes s'étaient pourvues en cassation. Le travail de nuit doit répondre « *à une nécessité de continuité inhérente à l'activité elle-même (un hôtel, par exemple) ou à une nécessité d'utilité sociale* », soulignait en mai la CGT. « *L'attraction commerciale* » invoquée par les enseignes « *ne remplit aucune de ces deux conditions* », ajoutait-elle.

Mais la grande distribution alimentaire ne compte pas s'arrêter là. Elle espère qu'un jour, le gouvernement fera sauter le verrou de l'ouverture du commerce alimentaire le dimanche après-midi, déjà pratiquée à leurs risques et périls dans certains magasins franchisés. « *Notre concurrent Amazon a le droit d'ouvrir le dimanche, Chronopost a le droit de livrer le dimanche, et les magasins n'ont théoriquement pas le droit d'ouvrir toute la journée, c'est absurde* », lance Jacques Creyssel, délégué général de la FCD. Le débat sur le travail dominical n'est pas près de prendre fin.

### **Un délai supplémentaire pour appliquer la loi Macron**

Au 1<sup>er</sup> septembre, deux ans après la loi Macron d'août 2015 encadrant le travail dominical, toutes les enseignes de plus de 11 salariés, qui ouvraient autrefois le dimanche dans des zones touristiques délimitées par les municipalités, auraient dû fermer leurs portes ou s'exposer à des amendes si elles n'avaient pas signé des accords avec les syndicats. Face au retard pris dans les négociations, le gouvernement a décidé de prolonger d'un an ce délai pour leur permettre de mettre à jour leurs accords sociaux. Il l'a inscrit dans les récentes ordonnances de la loi travail signées vendredi 22 septembre.

[Cécile Prudhomme](#)

## LES ECHOS – 28/09/2017

### 5 Actus franciliennes

#### **75** PARIS

##### **STRATÉGIE INTERNATIONALE POUR LE E-COMMERCE**

Mardi 3 octobre, de 8h45 à 12h30, en partenariat avec la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance), la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et la Direction générale des entreprises (DGE) organisent les "rendez-vous du Commerce". Après la présentation d'une étude réalisée par l'ARCEP et la DGE sur le marché du colis au départ de France, deux tables rondes seront consacrées aux stratégies à l'international. La réunion aura lieu au ministère de l'économie et des finances, Paris, 12<sup>ème</sup>.

Information et inscription sur : <https://goo.gl/wj8Yir>

#### **78** YVELINES

##### **2ÈME ÉDITION DU SQY BUSINESS DAY**

La deuxième édition de la journée SQY Business Day aura lieu jeudi 5 octobre, de 9h à 18h, au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les participants (grands groupes / donneurs d'ordres, les TPE / PME et les start-up) pourront consulter la carte interactive de l'écosystème économique saint-quentinois : la SQY Business Map. L'inscription est gratuite. Plus d'informations sur : <http://sqybusinessday.com>

#### **91** ESSONNE

##### **CONVENTION TRIPARTITE CMA CCI COEUR D'ESSONNE**

Lundi 25 septembre, Coeur d'Essonne Agglomération a signé un accord mettant en place un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne. La convention porte sur le développement économique et l'animation territoriale au bénéfice des dirigeants et des porteurs de projet d'entreprises : artisans, commerçants, entreprises innovantes, start-ups, PME.

#### **92** HAUTS-DE-SEINE

##### **ATELIER AVEC UN EXPERT-COMPTABLE SUR LE DÉBUT D'ACTIVITÉ**

Mardi 10 octobre, de 8h30 à 10h30, le guichet unique de Courbevoie tient un «atelier expert-comptable» sur les démarches indispensables pour lancer son entreprise. Inscription en ligne sur : <https://goo.gl/j8Vtkx>

#### **93** SEINE-SAINT-DENIS

##### **1ÈRE ÉDITION DU SALON CLUBEEE'Z**

Mardi 10 octobre, de 13h30 à 19h, le Club des entreprises d'Est Ensemble, Clubeee organise son

premier salon au Campus Fonderie de l'Image à Bagnolet.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/dEZ2pA>

#### **94** VAL-DE-MARNE

##### **ATELIER SUR LE STATUT COOPÉRATIF POUR UNE ENTREPRISE**

Mercredi 4 octobre, de 13h45 à 17h30, la Cité des métiers du Val-de-Marne propose un atelier sur l'entrepreneuriat collectif en entreprise partagée (Coopérative d'Activités et d'Emploi-CAE). Un intervenant de Coopaname présentera ce statut.

Inscription en ligne sur : <https://goo.gl/DhCZBf>

#### **95** VAL-D'OISE

##### **SOIRÉE DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE À LA CCI**

Mardi 3 octobre, de 16h à 19h, la CCI du Val-d'Oise organise une rencontre dédiée aux futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises et dirigeants de jeunes entreprises. De 15h à 16h, un atelier sera animé par Pôle Emploi sur le thème « Du statut de demandeur d'emploi à celui de créateur » : le maintien des droits, un point sur les aides (Accre...) et l'offre d'accompagnement de Pôle Emploi. Information et inscription gratuite sur : <https://goo.gl/vdh3oN>

LES ECHOS – 28/09/2017

## **6 ISF, CSG : Macron assume son pari budgétaire et fiscal**



**+VIDEO. L'exécutif estime avoir tenu ses engagements, malgré une baisse de la pression fiscale moindre que prévu. La gauche comme la droite dénoncent un budget ne profitant pas aux classes populaires.**

Il s'est avancé avec son petit livret jaune, comme un bouclier pour parer les coups. Devant la presse, les députés ou les sénateurs, Gérard Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, a brandi ce mercredi le petit fascicule que ses équipes avaient préparé et nommé « Livret du pouvoir d'achat » (voir document ci-dessous).

Façon d'anticiper les principales critiques que n'a pas manqué de susciter la présentation très attendue [du projet de loi de finances](#) (PLF) pour 2018 du gouvernement. Un « *budget pour les riches* » a dénoncé la gauche, tandis que [même Eric Woerth](#) chez Les Républicains mettait en garde contre les « *petites hausses de fiscalité qui toucheront les ménages modestes et ruraux* ».

Gérald Darmanin et Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie et des Finances, se sont donc évertués à démontrer toute la journée que le projet budgétaire qu'il présentait « *bénéficiera à tous les Français sans exception* ». Le fameux fascicule jaune recense toutes les mesures - de [l'exonération de la taxe d'habitation](#) pour 80% des Français aux [hausses de la prime d'activité et des minimas sociaux](#) en passant par [la baisse des cotisations salariales](#) - censées se traduire sur le compte en banque des Français. « *Nous voulons créer de la richesse avant de la distribuer* », a renchéri l'élu de l'Eure. Une façon de justifier les mesures les plus polémiques que sont [la réforme de l'ISF](#) (réduite à une taxation sur la fortune immobilière) et la création d'un prélèvement unique de 30% sur les revenus du capital.

### **Quelques zones de flou**

La « *transformation économique* » promise par le gouvernement à travers son projet de budget souffre toutefois de quelques zones de flou. Edouard Philippe, le Premier ministre, avait promis un « *effet de souffle fiscal* » à travers la baisse de 10 milliards d'euros des prélèvements obligatoires. Problème: la baisse en 2018 ne sera que de 6,6 milliards. La faute à la voie empruntée pour [la réforme de la CSG](#), qui prévoit une hausse de cette dernière dès janvier alors que la baisse des cotisations salariales ne se fera que progressivement. Ce décalage dans le temps a certes l'avantage pécuniaire de rapporter 3,7 milliards l'an prochain dans les caisses de l'Etat, mais il brouille le message politique voulu par l'exécutif pour sa nouvelle donne fiscale.

Autre aspect bancal : le sérieux budgétaire revendiqué par le gouvernement. Même si l'effort est moindre que prévu, les dépenses publiques vont bien connaître une maîtrise inédite, avec une progression en volume limitée à +0,5%. Une évolution qui permettra de réduire le déficit à 2,6% du PIB l'an prochain malgré les baisses d'impôts. Le projet de loi de finances prévoit par ailleurs un [durcissement du plan d'économies](#) après 2018 pour toute la sphère publique.

## Nouvelle dérive des comptes de l'Etat

Mais si ces grandes lignes dessinent un tableau vertueux au plan budgétaire, il n'en reste pas moins que l'année 2018 marque également une nouvelle dérive des comptes de l'Etat : le déficit budgétaire de ce dernier va se creuser à 82,9 milliards (contre 69,3 milliards encore en 2016). Le Haut Conseil des finances publiques s'est également inquiété de la très faible baisse de 0,1 point du déficit structurel (hors effet de la conjoncture), bien loin des standards européens (au moins 0,5% de baisse).

Ce dernier point a servi d'angle d'attaque à Eric Woerth lors de l'audition des ministres devant la Commission des finances de l'Assemblée. Celui-ci a critiqué les manquements aux engagements européens de la France, s'attirant la réplique d'un Bruno Le Maire remonté. Passant du vouvoiement protocolaire au tutoiement guère amical, ce dernier a dénoncé les errements budgétaires du gouvernement de Nicolas Sarkozy, devant une salle un peu interloquée. La bataille politique autour du budget ne fait que commencer.

**POUR EN SAVOIR PLUS :** <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030626989931-isf-csg-macron-assume-son-pari-budgetaire-et-fiscal-2117678.php>

**DOCUMENT** Le « Livret du pouvoir d'achat » diffusé par le gouvernement

**DOCUMENT** le dossier de présentation du PLF 2018

**INTERVIEW d'Eric WOERTH**, président LR de la Commission des finances de l'Assemblée fustige un « budget de petite continuité » : « Macron gâche les opportunités que nous permet la croissance » : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/030626486099-eric-woerth-macron-gache-les-opportunités-que-nous-permet-la-croissance-2117633.php>

Renaud Honoré

**LES ECHOS – 28/09/2017**

## **7 Le premier budget de Macron en cinq chiffres clefs**



**+VIDEO. Déficit public, baisse de la fiscalité, dotations ministérielles... Le Conseil des ministres a adopté ce mercredi les grandes orientations budgétaires pour 2018. Tour d'horizon.**

C'est un moment de vérité pour Emmanuel Macron. Le Conseil des ministres a adopté ce mercredi [le projet de loi de finances](#) pour 2018, présenté comme un budget de « transformation économique » par le gouvernement.

Jugé « [raisonnable](#) » par le Haut Conseil des finances publiques, le projet met l'accent sur la réduction du déficit public, la baisse de la fiscalité ou la sanctuarisation de certains ministères. Tour d'horizon des cinq points clefs du premier budget du quinquennat.

## > Presque 7 milliards de baisse d'impôts

Même si le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin a défendu ce mercredi « *un budget des promesses tenues* » avec une baisse des impôts de 10,3 milliards d'euros en 2018, celles-ci ne devraient être que de 6,6 milliards nette au final, comme nous le révélions mardi [dans nos colonnes](#). Cet écart s'explique notamment par le report à fin 2018 de la baisse des cotisations salariales pour les ménages, censée compenser la hausse de la CSG qui va entrer en vigueur dès le 1er janvier.

Si on enlève l'impact de ce report, ainsi que la hausse des prélèvements sur le tabac et l'essence (2 milliards d'euros), les baisses d'impôts concerneront les ménages à hauteur de 8 milliards d'euros. Environ 80 % d'entre eux vont profiter d'une baisse de la taxe d'habitation pour un montant avoisinant les 3 milliards d'euros. A noter également que la réforme de l'ISF et l'instauration d'une « [flat tax](#) » sur les revenus de l'épargne vont faire économiser respectivement 3,5 milliards et 1,5 milliard d'euros aux ménages.

Côté entreprises, les baisses d'impôts représenteront 6,5 milliards d'euros en 2018. Celles-ci vont profiter notamment de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés à 28 % pour les 500.000 premiers euros de bénéfice (pour toutes les entreprises).

## > 3 milliards de baisse pour la taxe d'habitation

Élément phare de la campagne d'Emmanuel Macron, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages se fera progressivement, comme annoncé au cours de l'été. En 2018, 17,7 millions de ménages devraient bénéficier d'une baisse d'un tiers du montant de leur taxe d'habitation. Selon Bercy, cette première étape sera suivie de deux autres, en 2019 et 2020, également représentant 3 milliards d'euros.

## > 2,6 % de déficit public

Sur la question du déficit public, même si Edouard Philippe avait déjà expliqué ne pas être un « [fétichiste du chiffre](#) », le gouvernement table sur 2,6 % du PIB, en baisse par rapport à 2017 (2,9 %), [à la faveur de la reprise économique](#).

En 2019, le déficit public [devrait revenir à 2,9 %](#), en raison de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges. Le déficit public devrait ensuite reprendre sa marche vers la baisse, avec un déficit de 0,5 % à la fin du quinquennat.

## > 16 milliards de baisse des dépenses publiques

Pour réussir à atteindre ses objectifs de déficit public, le gouvernement a décidé de mettre à contribution plusieurs ministères importants comme ceux du logement, du travail ou des transports, en réduisant notamment les APL et le nombre de contrats aidés. En 2018, cet effort devrait représenter 16 milliards d'euros, alors que le gouvernement tablait précédemment sur 20 milliards d'euros.

« *Nous n'avons qu'un objectif, inverser la courbe de la dépense publique* », a déclaré le porte-parole du gouvernement Christophe Castaner. « *Aucun Français, aucun responsable familial ne pratique ainsi. Seul l'Etat a cette tentation de la facilité, de faire en sorte qu'on puisse systématiquement dépenser l'argent que l'on n'a pas* », a-t-il ajouté.

Cet effort budgétaire, partagé entre l'Etat, les collectivités locales et la Sécurité sociale, a vocation à être prolongé. Le gouvernement a en effet prévu près de 80 milliards d'économies sur cinq ans. De quoi faire passer le taux de dépense publique de 54,6 % du PIB actuellement à 51,3 % en 2022.

## > Plus 3 milliards pour les ministères sanctuarisés

Après la polémique sur le budget de la Défense, Emmanuel Macron avait annoncé une hausse des moyens de l'Armée. En 2018, [la Défense va bénéficier d'une hausse de son budget d'1,8 milliard d'euros](#) , soit un montant total de 34,2 milliards d'euros.

De leur côté, les ministères de [l'Education nationale](#) et de la Justice vont eux aussi profiter d'une hausse de leurs moyens, de respectivement 1,4 milliard et 300 millions d'euros environ.

**VIDEO. Budget 2018 : quels sont les gagnants et les perdants ?**

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030623922963-le-premier-budget-de-macron-en-cinq-chiffres-clefs-2117586.php>

**Raphaël Bloch**

**LES ECHOS – 28/09/2017**

## **8 Budget 2018 : pourquoi le Medef dénonce la bascule du CICE en baisse de charges**



**Pour des raisons budgétaires, la mesure, que critique le patronat, ne sera effective qu'en 2019. La bascule va profiter aux secteurs à faibles niveaux de salaires.**

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) va bientôt devenir ce qu'il aurait dû être dès le départ : une baisse directe de charges pour les entreprises. Fin 2012, il aura fallu l'imagination conjuguée de Bercy et de l'Élysée pour arriver à mettre sur pied une mesure d'effet immédiat sur le coût du travail sans pour autant grever les finances publiques l'année de sa mise en place.

Grâce au système du crédit d'impôt, le gouvernement avait réussi à concilier les deux objectifs. Mais dans son esprit, comme dans celui des entreprises, ce système n'avait pas vocation à perdurer sous cette forme. Son transfert en baisse de charges a toujours fait partie des demandes pressantes du patronat.

### **Un transfert qui coûte cher**

François Hollande lui-même avait l'intention de faire la bascule. Il n'en fut rien, faute de moyens. Emmanuel Macron, qui en avait fait une promesse phare de campagne, a d'ailleurs dû reporter la bascule d'un an.

La mesure, qui va être votée dans le cadre du budget 2018, ne sera effective qu'en 2019. Pourquoi ? Parce que ce transfert coûte cher : en 2019, le budget de l'État devra supporter à la fois le coût du crédit d'impôt (au titre des résultats des entreprises de l'année précédente) et le coût des baisses de charges. Soit un surplus de 20 milliards d'euros. Une dépense exceptionnelle certes - c'est l'argument avancé par le gouvernement auprès de la Commission européenne - mais une dépense tout de même.

## Des perdants et des gagnants

[Reste à convaincre une bonne partie des entreprises](#) . Car si le patronat a toujours milité pour des baisses de charges, considérées comme plus pérennes, plutôt qu'un crédit d'impôt, le transfert tel qu'il a été imaginé va faire des perdants et des gagnants.

Le [transfert de charges](#) sera plus favorable aux secteurs à bas salaires. Là où le CICE permettait d'obtenir une baisse équivalente à 7 points de la masse salariale sur l'ensemble des salaires allant jusqu'à 2,5 SMIC, le gouvernement a choisi d'exonérer jusqu'à 10 points de charges les salaires au niveau du SMIC (pour avoir un effet maximum sur l'emploi dans le court terme) et de baisser de 6 points (au lieu de 7) les cotisations des salaires allant de 1,6 à 2,5 SMIC. [Cette baisse de 7 à 6 points est en outre prévue dès 2018 pour le CICE.](#)

## Main-d'oeuvre qualifiée

Tous les secteurs qui emploient une main-d'oeuvre qualifiée (techniciens, jeunes ingénieurs, commerciaux...) vont donc voir leur coût du travail augmenter.

D'autant que selon le Medef, l'enveloppe globale sera écornée. La suppression du crédit d'impôt va en effet générer des recettes supplémentaires d'impôt sur les sociétés, qui seront supérieures au surcroît de baisses de charges au niveau du SMIC. La différence, expliquant l'équilibre budgétaire de la réforme revendiqué par Bercy, vient du secteur de l'économie sociale. N'étant pas soumis à l'IS, il ne bénéficiait pas du CICE mais bénéficiera des baisses de charges (1,5 milliard pour les seules associations, selon Matignon).

Face aux critiques du patronat, Bercy met en avant la baisse du taux d'impôt sur les sociétés qui doit passer de 33,3 % à 25 % d'ici à 2022. Et souligne qu'au final, toutes les entreprises seront gagnantes des réformes fiscales, quels que soient les secteurs.

**Vidéo - Budget 2018: ce qui change pour les entreprises :** <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030618851163-budget-2018-pourquoi-le-medef-denonce-la-bascule-du-cice-en-baisse-de-charges-2117570.php>

Marie Bellan

## LE PARISIEN – 28/09/2017

### 9 **Budget : les ministères mis à la diète en 2018 et ceux qui sauvent les meubles**



**Le gouvernement veut économiser 16 milliards d'euros l'an prochain. Conséquence, il a revu à la baisse les dépenses de certains ministères.**

La [grand-messe du budget](#) s'est déroulée, hier mercredi. Voilà des mois que le gouvernement planifiait en coulisses les dépenses, ligne par ligne, pour garantir à la France [d'économiser 16](#)

[milliards d'euros](#) afin de rester sous la barre des 3% de déficit. Les ministres de Bercy ont donc vanté un « budget offensif », une vraie « transformation économique de la France », des comptes plus « sincères » que par le passé. L'objectif : convaincre désormais les parlementaires qui seront appelés à voter le texte en fin d'année. Mais, sur le fond, le projet de loi de finances n'a été communiqué que très tardivement. Difficile donc de découvrir d'éventuelles surprises concernant le quotidien des Français. Néanmoins, le budget global des missions a été dévoilé mercredi par Bercy. Passage en revue des modifications notables par rapport à 2017.

### Les grands perdants

**Le logement.** Le budget de la mission « cohésion des territoires » dégringole de 18,26 Mds€ en 2017 à 16,53 Mds€ en 2018. La raison ? La baisse drastique des aides personnelles au logement (APL) qui permettra d'économiser 1,7 Md€ l'an prochain. Et cela devrait continuer. En 2019, le budget de cette mission est programmé à 14,95 Mds€.

**Le travail.** Là encore, le budget a été clairement resserré, passant de 16,68 Mds€ à 15,18 Mds€ entre 2017 et 2018. Pour parvenir à faire fondre les comptes, alors même que la garantie jeunes est revue à la hausse (+ 16 %), le gouvernement a tranché dans le nombre d'emplois aidés (- 40 %) et dans les aides temporaires à l'embauche (- 42 %). Les effectifs du ministère seront par ailleurs revus à la baisse, avec 239 postes en moins en 2018. 347 postes sont également ciblés à Pôle emploi.

**Les transports.** Le gouvernement ne s'en cache pas : plusieurs grands projets d'infrastructures seront gelés (canal Seine-Nord par exemple). Le budget alloué aux transports sera donc en baisse. Mais le montant n'est pas connu puisque l'enveloppe consacrée à la mobilité est intégrée à la « mission écologie, développement et mobilité durables » dont le budget, lui, augmente de 0,48 M€ grâce à la fiscalité sur le diesel et à 1 324 postes supprimés, notamment.

### Les grands gagnants

**La Défense.** La hausse promise a bien eu lieu : les armées verront leurs crédits passer de 32,44 Mds€ à 34,20 Mds€ en 2018.

**La Solidarité, l'Insertion et l'égalité des chances.** Si la masse salariale est clairement rognée (473 postes en moins en 2018), la hausse de l'allocation adulte handicapé (AAH) fait gonfler le budget 2018 de 1,5 Md€, passant de 17,7 à 19,20 Mds€.

**L'Enseignement scolaire.** Le budget de cette mission augmente de près de 1,3 Md€ en 2018, passant de 50,01 à 51,29 Mds€. « La quasi-totalité de ces crédits concerne la rémunération des personnels », détaille le document de Bercy.

**La Justice.** Là encore, chose promise, chose due. Pour créer 1 000 postes (dont 148 de magistrats et 470 emplois pénitentiaires) et « pour favoriser le passage au numérique de la Justice », dixit Gérard Darmanin, l'enveloppe passe de 6,72 Mds€ à 6,98 Mds€.

### L'Etat va investir près de 59 M€ dans de nouveaux radars

Les automobilistes devront lever le pied. Le gouvernement a prévu de dépenser 58,85 M€ l'an prochain pour le « contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». En clair, ces crédits supplémentaires inscrits au projet de loi de finances (PLF) permettront d'acheter 100 radars d'ici à la fin 2018. Avec quelques nouveautés technologiques en prime, notamment des radars tourelles. Au total, le nombre de radars passera de 4 600 à 4 700 dans l'Hexagone. Ils devraient être positionnés dans les zones où « les accidents sont particulièrement fréquents ». En 2016, plus de 920 M€ de recettes ont été engrangées grâce aux radars automatiques.

**Aurélie Lebellet et Matthieu Pelloli**

## 10 Impôts, taxes: ce qui va changer pour vous en 2018



### INFOGRAPHIES - Les ménages et les entreprises bénéficieront des mesures promises de réduction de prélèvements.

Les impôts et cotisations diminueront bien en 2018, mais pas autant que prévu. Le gouvernement promettait 10 milliards d'euros de baisses de taxes, d'impôts et de cotisations. En réalité, celles-ci n'atteindront que de 7 milliards environ, a rectifié le Haut Conseil aux finances publiques dans son avis sur le projet de budget 2018. En cause, le report à octobre d'une partie de la baisse de cotisations salariales proposée pour compenser la hausse de la CSG de 1,7 point qui aura lieu dès le 1er janvier. Passage en revue des réjouissances qui attendent les ménages et les entreprises.

#### • L'impôt sur la fortune immobilière remplace l'ISF

C'était une promesse d'Emmanuel Macron: l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) recentré sur les seuls biens immobiliers et remplacé par l'[impôt sur la fortune immobilière](#) (IFI). L'opération, en janvier 2018, représentera une baisse d'impôts de 3,2 milliards pour les contribuables concernés. Le seuil d'assujettissement à l'IFI, à savoir un patrimoine de 1,3 million d'euros, de même que les taux d'imposition seront les mêmes que l'ISF. Surtout, le nouvel impôt s'appliquera à l'immobilier qu'il soit détenu directement ou indirectement, via des SCPI ou OPCI. En revanche, les biens immobiliers professionnels resteront exonérés, comme pour l'ISF. De même, les dettes liées à l'immobilier seront déductibles jusqu'à une certaine limite. Face à la velléité de députés d'intégrer les produits de luxe à l'assiette de l'IFI, Bruno Le Maire n'exclut pas d'accepter des amendements du rapporteur général, Joël Giraud, alourdissant la taxation des bateaux de plaisance ou le malus des voitures les plus polluantes.

#### • Une «flat tax» sur les revenus du capital

PRINCIPALES MESURES FISCALES DU PROJET DE BUDGET 2018	
Dégreèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages	-3,0
Création de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)	-3,2
Mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique	-1,3
Baisse du taux d'IS de 33% à 25%	-1,2
Suppression de la 4 <sup>e</sup> tranche de la taxe sur les salaires	-0,1
Hausse de la fiscalité énergétique	3,7
Hausse de la fiscalité du tabac	0,5
CICE - Montée en charge et hausse du taux de 6 à 7% en 2017 (abaissé de nouveau de 6% en 2018)	-4,0
Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires	-0,6
Élargissement du crédit d'impôt pour l'emploi de personnes à domicile	-1,0
Source : PLF 2018	TOTAL -10,3

Finis les multiples niches, abattements et taux d'imposition marginaux très élevés qui compliquent à l'extrême la fiscalité des revenus du capital! Le gouvernement instaurera, à partir du 1er janvier, un «prélèvement forfaitaire unique» (PFU, impôt sur le revenu et prélèvements sociaux compris) de 30 % sur les intérêts, les dividendes et les plus-values. De quoi alléger de 1,3 milliard d'euros la fiscalité sur le capital en 2018, puis de 1,9 milliard l'année suivante. Les contribuables soumis à un taux d'impôt sur le revenu inférieur à 12,8 % auront toujours intérêt à opter pour le système actuel, une option qui sera maintenue. Les livrets d'épargne populaire, les PEA et PEA-PME seront exemptés de PFU, de même que les contrats d'assurance-vie jusqu'à 150.000 euros. Certains abattements existants seront aussi maintenus. Les patrons de PME partant à la retraite bénéficieront toujours de l'abattement de base de 500.000 euros sur la plus-value. Les abattements pour durée de détention seront encore applicables pour les actions acquises avant 2018, si le contribuable opte pour l'ancien système de taxation.

#### • Une hausse conséquente de la fiscalité verte

Le prix du litre de gazole augmentera de 2,6 centimes par litre pendant quatre ans pour s'aligner sur celui de l'essence. De plus, le prix de la tonne de carbone, qui influence la taxation du fuel ou du gaz, progressera plus vite que prévu, pour atteindre 86,20 euros la tonne en 2022. [La fiscalité écologique](#) rapportera au total 3,7 milliards d'euros à l'État en 2018.

#### • L'exonération promise de la taxe d'habitation

La promesse de campagne d'Emmanuel Macron ayant le plus marqué les Français entrera en vigueur sur trois ans. [L'exonération de taxe d'habitation pour 80 % des contribuables](#) commencera par une réduction de cet impôt, pour les ménages concernés, de 30 % en 2018, de même ampleur en 2019 puis de 40 % en 2020. Les maires qui le souhaitent pourront augmenter les taux de taxe d'habitation pour tous leurs contribuables! Mais avec un mécanisme à inventer qui éviterait aux ménages ayant été exonérés de repayer une taxe d'habitation après une hausse des taux décidée par leur maire. L'opération coûtera à l'État 3 milliards d'euros l'année prochaine et 10,1 milliards d'euros à horizon 2020.

#### • Le maintien du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile

Le crédit d'impôt pour les retraités employant une aide à domicile avait été voté dans le projet de loi de finances 2017 par le gouvernement précédent, alors que son coût n'allait peser sur le budget de l'État qu'en 2018. Le gouvernement a décidé de maintenir cette mesure qui abaissera de 1 milliard d'euros l'impôt sur le revenu de ses bénéficiaires.

## • Une première baisse de l'impôt sur les sociétés

Emmanuel Macron a fait le choix de maintenir, en 2018, la trajectoire de [baisse de l'impôt sur les sociétés](#) votée sous François Hollande. Il reculera donc de 33,33 % à 28 % l'année prochaine pour les 500.000 premiers euros de bénéfice de toutes les entreprises. Ce taux sera ensuite progressivement ramené à 25 % sur tous les bénéfices en 2022. Le taux réduit de 15 % pour les PME sera conservé. Selon le gouvernement, cette baisse diminuera de 11 milliards d'euros la charge fiscale pesant sur les entreprises d'ici à 2022.

## • La transformation du CICE en baisse de charges en 2019

Le projet de loi de finances 2018 acte la bascule du [crédit d'impôt compétitivité emploi \(CICE\)](#) en baisse des cotisations patronales de 6 points sur les salaires inférieurs à 2,5 smics. L'allègement sera renforcé de 3,9 points au niveau du smic. En attendant cette transformation, le taux du CICE sera ramené de 7 % à 6 % pour les salaires versés en 2018.

## • La suppression de la taxe de 3 % sur les dividendes

Instaurée à l'été 2012 par François Hollande, cette taxe de 3 % sur les revenus distribués par les entreprises a été retoquée par la justice européenne et devrait l'être également par le Conseil constitutionnel en octobre.

## • La taxe sur les salaires abaissée

C'est une des mesures phares du plan visant à renforcer l'attractivité de la place financière parisienne dans l'optique du Brexit. Le taux marginal de 20 % de la taxe sur les salaires, qui s'applique aux salaires bruts annuels supérieurs à 152.279 euros et concerne principalement les banques et les assureurs, sera supprimé à compter du 1er janvier 2018. Principaux concernés, les banques, assureurs et groupes financiers verront leur fiscalité allégée de 140 millions d'euros, selon le gouvernement.

[Guillaume Guichard](#)

## ::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 28/09/2017

### 11 Alstom et Siemens promettent à l'Europe un champion mondial



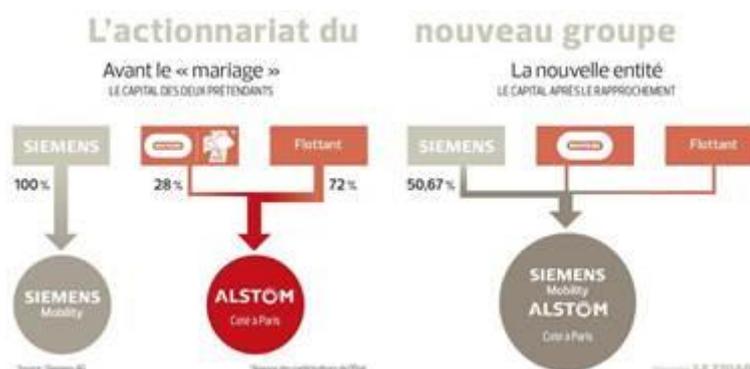
**INFOGRAPHIES - Les deux groupes ont défendu un rapprochement qu'ils assurent être une fusion d'égaux. En France, l'opération continue de faire l'objet de critiques politiques.**

Les dirigeants d'Alstom et de Siemens et le gouvernement français sont montés au créneau mercredi pour apaiser ou contrer les esprits chagrins qui, depuis deux jours en France, s'alarment de la perte d'un nouveau fleuron tricolore. [Le rapprochement d'Alstom et des activités ferroviaires de Siemens](#), dans le cadre d'une opération approuvée mardi soir et qui donnera au géant allemand un peu plus de 50 % du capital du nouvel ensemble, consacre la création d'«un

champion européen», ont insisté Joe Kaeser, PDG de Siemens, et Henri Poupart-Lafarge, PDG d'Alstom. Les deux défendent bec et ongles «une fusion d'égaux».

Un message que certains refusent d'entendre. «C'est scandaleux, a réagi le leader de la CGT, Philippe Martinez. On brade un pan important de l'industrie d'avenir.» Laurent Wauquiez (Les Républicains) est sur le même registre: «C'est l'Allemagne qui rachète la France et Monsieur Macron nous brade.»

Face à cette levée de boucliers parfois un peu surjouée et ce mauvais accueil en France, Joe Kaeser est entré dans l'arène politique. L'opération Alstom «porte un message politique, un message puissant dans des temps marqués par les populismes, les nationalismes, a-t-il lancé. L'esprit européen est vivant!» Le propos se veut frappant, au lendemain des élections en Allemagne. «Ne soyons pas obsédés par les nationalités, cela devient un peu embarrassant», a renchéri Henri Poupart-Lafarge.



### «L'État a mille façons de peser sur le groupe»

Un discours qui rejoint celui du gouvernement français: «Je voudrais quand même qu'on arrête de jouer avec un pseudo-nationalisme franco-français, s'est énervé le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner. [Dans un contexte où il y a un grand leader mondial chinois](#), (...) où il y a un autre leader qui s'appelle Bombardier, renforcer un fleuron, un fleuron européen, est certainement la meilleure chose que nous pouvons faire.»

Le germanophone et germanophile [Bruno Le Maire, à Bercy, a également justifié l'appui de l'État à cette opération](#) placée sous le signe de l'Europe. Le ministre de l'Économie a aussi voulu désamorcer les critiques contre la passivité de l'État, qui a choisi de ne pas exercer son option pour être actionnaire d'Alstom et, donc, du futur Siemens-Alstom. «L'État n'a pas vocation à être assis sur un strapontin», a expliqué Bruno Le Maire. De fait, l'État aurait obtenu de 7,5 % à 10 % du capital, trop peu pour peser face à Siemens et ses 50,6 %. Surtout, note un proche du dossier, «l'État a mille façons de peser sur le groupe sans avoir besoin d'en être actionnaire. Ne serait-ce que parce qu'il est un grand client.» Le choix du gouvernement est également cohérent avec sa doctrine, qui reste à mettre en œuvre, de rester actionnaire des entreprises stratégiques (nucléaire, défense) et de sortir des autres. À Berlin, il a été salué comme un signe de «confiance commune que les deux gouvernements ont dans le fonctionnement des marchés» par le porte-parole du gouvernement.



L'orage politique passé, [il faudra à Siemens et Alstom apaiser les craintes des salariés](#), qui s'interrogent sur la façon dont le groupe réalisera les 470 millions d'euros de synergies annuelles promises à un horizon de quatre ans. Des engagements ont été pris, sur quatre ans également, pour maintenir le niveau global d'emplois à la fois en France et en Allemagne, et pour pérenniser les sites de production dans les deux pays.

### «La pomme de terre sur la fourchette»

Il faudra aussi au nouveau groupe réussir sa fusion en combinant deux organisations jusqu'alors rivales et différentes, et réconcilier la culture centralisée de Siemens et celle décentralisée d'Alstom. «À vous de mettre la pomme de terre sur la fourchette», a souri Joe Kaeser mercredi, adressant en anglais sa traduction d'une expression allemande au Français Henri Poupart-Lafarge, [qui pilotera le nouveau groupe ferroviaire](#).

Ce dernier a dix-huit mois environ, le temps d'obtenir le feu vert des autorités de la concurrence, pour réfléchir à sa nouvelle organisation. Pour l'heure, il vante les mérites du futur leader mondial, numéro un de la signalisation, numéro deux des matériels roulants. La complémentarité entre un Alstom très mondialisé et un Siemens particulièrement tourné vers l'innovation et la digitalisation de l'industrie donne des atouts au futur Siemens-Alstom. Henri Poupart-Lafarge espère aussi que l'opération ne sera pas seulement défensive, [face à la concurrence accrue du chinois CRRC notamment](#), mais aussi offensive, pour profiter de la croissance d'un marché mondial portée par l'urbanisation et la demande de transport propre. Le nouveau groupe ambitionne de réaliser 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et de 11 % à 14 % de marge ajustée à l'horizon 2023 (contre 15,3 milliards et 8 % respectivement, en 2016).

### Quinze ans de manœuvres d'approche

Ces perspectives expliquent le sourire et l'entente affichés mercredi par Joe Kaeser et Henri Poupart-Lafarge, réunis par un même code vestimentaire - costume sombre, chemise blanche, sans cravate - et une même volonté d'oublier vite le passé conflictuel des deux entreprises. Car le mariage scellé mardi soir couronne quinze années de manœuvres d'approche plus ou moins

cordiales. Alstom et son PDG, jusqu'à l'an dernier Patrick Kron, n'avaient pas digéré les tentatives de Siemens de faire échec, à Bruxelles, au sauvetage d'Alstom en 2004.

Les deux groupes se sont ensuite brutalement opposés autour d'Areva et à l'occasion du rachat d'Alstom Power par General Electric en 2014. Les hommes ont changé, la pression de la concurrence aussi. Pour la première fois, souligne un proche du dossier, «Siemens a accepté de mettre tous ses métiers du ferroviaire dans la corbeille, y compris la traction et, surtout, la signalisation». Pour la première fois aussi, [Alstom a accepté de céder le contrôle](#), ou du moins a estimé que le jeu en valait la chandelle.

### **Bouygues de plus en plus discret**

Le groupe Bouygues n'est pas encore descendu du train Alstom, mais il s'y fait de plus en plus discret. Soutien officiel de l'opération avec Siemens, [Bouygues s'est engagé à rester au capital d'Alstom](#), dont il détient 29 %, jusqu'à la finalisation de la transaction et au plus tard jusqu'à fin juillet 2018. Ensuite, il sera actionnaire à 14,5 % environ et retrouvera sa liberté. Il aura auparavant touché sa part des deux dividendes exceptionnels qu'Alstom versera à ses actionnaires, soit 1,8 milliard d'euros au total au titre de la prime de contrôle et de la vente des parts [dans les coentreprises avec General Electric](#).

Entre Bouygues et Alstom, une page se tourne. Le premier était entré au capital du second en 2006, en rachetant les parts de l'État intervenu deux ans plus tôt pour sauver le conglomérat industriel. L'opération, à l'époque, augurait d'un rapprochement plus étroit entre les deux entreprises, et si possible en y impliquant le fabricant de réacteurs Areva afin de créer un spécialiste intégré de la construction de centrales. Depuis, Bouygues, Areva et Alstom ont suivi des chemins divergents et souvent chaotiques. La séparation entre Bouygues et Alstom n'est pas encore annoncée, mais elle se devine à travers l'absence de tout représentant du premier dans le futur conseil d'administration du second.

**Pour en savoir plus :** <http://premium.lefigaro.fr/societes/2017/09/27/20005-20170927ARTFIG00340-alstom-et-siemens-promettent-a-l-europe-un-champion-mondial.php>

[Bertille Bayart](#)

## **L'OPINION – 28/09/2017**

### **12 Fincantieri-STX, Siemens-Alstom: le drôle de Meccano industriel d'Emmanuel Macron**



Paolo Gentiloni et Emmanuel Macron.

**Après avoir donné les clés du TGV à l'allemand Siemens mardi, la France a remis celles des chantiers de Saint-Nazaire à l'italien Fincantieri mercredi**

Le sommet franco-italien réunissant mercredi à Lyon le président de République Emmanuel Macron et le président du conseil italien Paolo Gentiloni a acté la prise de contrôle de STX France par Fincantieri. Officiellement, Fincantieri n'aura que 50 %, mais l'Etat français va lui prêter 1 % du capital pendant douze ans pour qu'il soit majoritaire (avec une clause de revoyure tous les deux ans). Une issue étonnante puisque la France avait nationalisé fin juillet le chantier naval de Saint-Nazaire devant le refus des Italiens de se contenter de 50 % du capital.

Tout ça pour ça ! Le 27 juillet, Emmanuel Macron remettait en cause l'accord sur l'avenir de STX France conclu par son prédécesseur en avril, prévoyant le transfert du contrôle des chantiers de l'Atlantique du coréen STX à l'italien Fincantieri. Exactement deux mois plus tard, il entérine le passage de Saint-Nazaire sous pavillon italien.

Pourtant, fin juillet, l'hôte de l'Élysée avait envoyé un ultimatum aux Italiens : accepter un partage à 50-50 du capital de STX France faute de quoi l'Etat, actionnaire à 33,4 %, nationaliserait l'entreprise. Au nom de la défense de l'emploi, et du savoir-faire français (brevets, technologies...), le président de la République ne voulait en aucun cas que les Italiens soient majoritaires. Il avait même envisagé de faire entrer les croisiéristes, principaux clients de STX France, au capital. Devant le refus de Rome de s'incliner, Paris est effectivement monté à 100 % du capital dès le 31 juillet. Le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a alors multiplié les rencontres avec ses homologues pour parvenir à un nouvel accord. Au final, ce sont les Gaulois et non les Romains qui sont venus à Canossa ce mercredi, lors du sommet franco-italien de Lyon.

De fait, avec 50 % + 1% prêté par l'Etat français, Fincantieri aura bien le contrôle opérationnel de STX, face aux 33,4 % détenus par Bercy, bientôt rejoint par le français Naval Group (ex-DCNS, filiale de l'État et de Thalès), qui détiendra entre 10 % et 15 % du capital. Une issue qui étonne chez des industriels français proches de Saint-Nazaire. Drôle de résultat après les sorties d'Emmanuel Macron cet été « qui avaient été une surprise pour nous ». Alors que « la France ne devait pas perdre la face », le deal ne constitue en rien une amélioration par rapport à celui du printemps. Depuis le début, Fincantieri s'est engagé à préserver les emplois.

Pour faire passer la pilule, les pouvoirs publics mettent en avant l'esquisse d'un futur « Airbus » dans le naval de défense. Or, si l'on retrouve bien les mêmes protagonistes, Fincantieri et Naval Group, les deux dossiers n'ont rien à voir. Il s'agit en l'occurrence d'un accord sur les seuls navires de surface. Un groupe de travail va être mis en place et doit aboutir avant juin 2018. L'idée de cette « Alliance » sur le modèle Renault-Nissan, plutôt loin d'un nouvel Airbus, est un échange de participations croisées à hauteur de 5 à 10 %, ainsi que la création d'une joint-venture permettant des « synergies » dans la recherche-développement (100 millions d'euros chacun par an), les achats, et à terme l'ingénierie/design, ou les offres commerciales.

Par ailleurs, Naval Group veut s'assurer qu'il pourra continuer à utiliser la forme de Saint-Nazaire pour construire les « grandes coques » soit pour la France (Porte-avions), soit à l'exportation (BPC Mistral). Dans ce domaine, il existe déjà un « gentlemen's agreement » avec STX, qui sera désormais formalisé.

Occasion manquée avec Thalès. En l'occurrence, le coup de sang français accouche d'une souris. Sa rodomontade rappelle ce qui vient de se produire à propos de Siemens-Alstom. Mardi, Paris a acté que le géant allemand prenait le contrôle d'Alstom avec 50,67 % du capital et six administrateurs sur onze. Un schéma entraînant de facto le départ de Bouygues, actionnaire de référence du français depuis une décennie. Le groupe de BTP, qui sera dilué à 14 % après la fusion et n'aura plus de siège au conseil d'administration, devrait, selon nos informations, vendre ses titres au deuxième semestre 2018. Mercredi matin, il était donc savoureux d'entendre Bruno Le Maire espérer que « le sommet franco-italien de Lyon donne naissance à un champion de l'industrie navale similaire à Siemens-Alstom dans le ferroviaire ».

Dans ce dossier, on peut aussi s'étonner des choix entérinés par l'État. Alors que le père du TGV est en pleine forme, la principale justification à ce rapprochement est de se renforcer dans la signalisation, et face à la concurrence chinoise. Or, en juin 2016, le patron de l'Agence des

participations de l'État (APE), Martin Vial, et le directeur des grandes entreprises (DGE) à Bercy, Pascal Faure, avaient envoyé une note au ministre de l'Économie Emmanuel Macron, et à celui des Finances, Michel Sapin, prônant l'apport des activités signalisations de Thalès à Alstom.

Bien que Bercy soit le premier actionnaire de Thalès avec 26 % du capital, ce projet, très bien vu par Alstom, avait capoté en raison de l'hostilité du PDG du groupe électronique, Patrick Caine, soutenu par son deuxième actionnaire, Dassault Aviation. On peut s'étonner que, un an plus tard, lorsqu'Henri Poupart-Lafarge, PDG d'Alstom, est venu à l'Élysée présenter son projet d'alliance avec Siemens, Emmanuel Macron n'ait pas relancé la piste Thalès.

L'apport de sa division signalisation aurait pu faire de ce dernier un nouvel actionnaire de référence du constructeur ferroviaire, en lui donnant sur ce marché très rentable une part de marché mondiale du même ordre que celle du leader, Siemens. Cette solution aurait été d'autant plus logique qu'entre-temps, Thalès a conclu un accord commercial dans la signalisation avec le chinois CRRC qui ne possède pas cette technologie. Un moyen de permettre au numéro un mondial chinois des trains et des métros d'être encore plus agressif face à ses concurrents, Siemens, Hitachi, Alstom et Bombardier. Sans doute une belle occasion manquée de consolider un champion tricolore.

**Renaud Belleville, Muriel Motte et Jean-Dominique Merchet**

## **LE MONDE – 28/09/2017**

### **13 La France recrée enfin des usines**



**Au premier semestre, les créations de sites ont été plus nombreuses que les fermetures. Une première depuis le début de la crise, en 2009.**

Des nouilles chinoises 100 % « made in Picardie » ! A Charmes, un gros bourg de l'Aisne, les élus se frottent les mains. Pangniu Food, une jeune société chinoise, a décidé d'investir chez eux. Elle prévoit de fabriquer du tofu, du lait de soja, et d'autres produits à base de protéines végétales. La dirigeante, Madame Zhou, espère sortir les premières nouilles fraîches au premier trimestre de 2018. Elle doit commencer sous peu à embaucher des ouvriers, des chauffeurs de poids lourds et du personnel administratif. L'investissement de 2 millions d'euros devrait faire émerger 50 emplois en trois ans.

A Tergnier, une commune voisine, la société de conditionnement de cosmétiques Vabel, trop à l'étroit, est elle aussi sur le point de s'installer dans un nouveau site. A la clé, là encore, la création d'une cinquantaine d'emplois.

Deux bonnes raisons de sortir le champagne ? Bernard Bronchain, le président de la communauté d'agglomérations, refuse tout triomphalisme. Car ces deux futures usines ne sont pas des créations ex nihilo. Pangniu comme Vabel vont s'installer dans des locaux laissés vacants par Sodepack, une entreprise liquidée au printemps. Elle avait compté jusqu'à 120 personnes sur les deux sites, précise M. Bronchain.

« Les deux projets ne compensent donc pas totalement les emplois disparus, surtout si l'on tient compte des autres usines fermées ici ces dernières années : Nexans, NLMK, Atochem... » Mais au moins, l'espoir renaît dans cette région de longue tradition industrielle – le village de Saint-Gobain, berceau du groupe verrier, est tout près. « Depuis la crise, on n'avait que des fermetures, les friches se multipliaient. Là, ça ouvre », se réjouissent en chœur M. Bronchain et Bruno Cocu, le maire de Charmes.

## Résurrection fragile

Le réveil industriel de Charmes est très représentatif de la situation française. Après la crise de 2009 et le plongeon de l'industrie, les faillites et les restructurations avaient provoqué des fermetures de sites en rafale dans tout l'Hexagone. En 2016, fermetures et ouvertures se sont équilibrées pour la première fois. L'année en cours marque une amélioration supplémentaire : après avoir détruit tant d'usines, la France en recrée enfin.

C'est ce que montrent les chiffres publiés jeudi 28 septembre par Trendeo. Au cours des huit premiers mois de 2017, quelque 87 annonces de création de site industriel ont été recensées par ce cabinet, et seulement 61 fermetures. Soit un solde net de 26 nouvelles usines.

Comme dans l'Aisne, ces mois positifs, les premiers depuis 2009, doivent être considérés avec prudence. La résurrection de la France industrielle demeure fragile. Pour l'heure, « le rétablissement tient avant tout à une baisse des fermetures d'usines », souligne David Cousquer, le gérant de Trendeo.

De mois en mois, l'horizon se dégage pour les entreprises françaises. La consommation reprend, les clients paient avec moins de retard, les taux d'intérêt restent modérés, les bénéfices progressent. Dans ces conditions, les faillites se font plus rares. Au cours des douze derniers mois, 55 104 entreprises ont déposé leur bilan ou ont été placées en sauvegarde, une baisse de 7 % en un an, selon Ellisphere.

## Compétitivité problématique

Certes, des sites continuent à fermer. Caterpillar a encore annoncé, le 14 septembre, la délocalisation de son usine de boîtes de vitesse de Monchy-le-Preux (Pas-de-Calais) vers l'Irlande du Nord et le Brésil, supprimant au passage 70 postes. Mais la vague reflue de façon nette.

Les ouvertures de nouvelles usines, elles, restent étiées. L'embellie conjoncturelle incite certaines entreprises en essor à se lancer. Mais elle ne semble pas suffisante pour que les capacités de production existantes soient saturées et que les chefs d'entreprise investissent en masse dans des installations supplémentaires. Surtout dans l'Hexagone, dont la compétitivité demeure problématique aux yeux de bien des patrons. « C'est vrai, on ne construit plus en France de grandes usines, de raffineries, etc., coûtant des centaines de millions d'euros, confirme Benoît Clocheret, le patron d'Artelia, une société d'ingénierie. En revanche, les projets à 10 ou 20 millions d'euros se multiplient, parfois pour réaménager des sites anciens. L'industrie n'est pas morte ! »

C'est ce qui se produit à Charmes, mais aussi en Bretagne et ailleurs. A Saint-Sauveur-des-Landes, près de Fougères (Ille-et-Vilaine), le vendéen Herige va ainsi investir 20 millions d'euros dans un site de fabrication de fenêtres. Il devrait employer jusqu'à 150 personnes.

En moyenne, les nouvelles usines françaises correspondent selon Trendeo à un investissement unitaire d'environ 10 millions d'euros, pour une cinquantaine d'emplois.

Au total, les usines qui sortent de terre aujourd'hui sont loin d'effacer des années de désindustrialisation : la France compte encore environ 570 usines de moins aujourd'hui qu'au déclenchement de la crise de 2008-2009. En termes d'emplois, les dégâts se révèlent encore plus importants, dans la mesure où les sites qui s'ouvrent comptent en général beaucoup moins de personnel que ceux fermés.

LE PARISIEN – 28/09/2017

## 14 Le paiement sans contact gagne du terrain en France



A partir d'octobre, le paiement sans contact pourra servir pour des montants allant jusqu'à 30 euros contre 20 aujourd'hui.

**Après des débuts timides, les paiements sans contact explosent : leur nombre a doublé l'an dernier. Et à partir d'octobre, on pourra régler jusqu'à 30 €, contre 20 aujourd'hui.**

Espèces, liquide, biffetons, maille, oseille... Bientôt, tous ces surnoms appartiendront au passé. Que ce soit à la boulangerie, chez le fleuriste ou au supermarché, les billets et les pièces sont, doucement, sans faire de bruit, en train de disparaître. Ainsi, « en 2016, pour la première fois, le nombre de retraits aux distributeurs automatiques de billets a baissé de 3 % », souligne Régis Folbaum, directeur des paiements de la Banque postale.

D'autres réseaux bancaires enregistrent la même désaffection pour le cash, auquel se substituent les cartes bancaires et les smartphones, tous deux équipés du paiement sans contact. Lancée en 2012 en France, cette technologie permet à 67 % des porteurs de carte bancaire de payer jusqu'à 20 € sans taper leur code. Il suffit d'approcher la carte ou le téléphone portable à quelques centimètres du terminal de paiement d'un des 585 000 commerces équipés pour déclencher la transaction.



« Lorsque vous en prenez l'habitude, vous ne revenez pas en arrière. La seule chose qui peut vous arrêter, c'est un terminal de paiement trop ancien, pas à jour, qui bugge, explique un bon connaisseur de cette technologie. Et là, vous abandonnez le sans-contact car vous avez eu l'air ridicule dans la file d'attente... » Mais ces bugs sont de moins en moins fréquents. Tant les commerçants que les distributeurs, soucieux de réduire le temps d'attente en caisse (synonyme de grosses pertes de chiffre d'affaires...), ont compris l'intérêt du sans-contact. Et remis à jour leurs terminaux.

Dès le mois d'octobre, ce mode de règlement accéléré va sans doute faire un nouveau bond grâce au relèvement du plafond de paiement : chez les commerçants, il passera progressivement de 20 € à 30 € pour les cartes bancaires.

Quant au sans contact par smartphone, ceux réalisés avec la solution Paylib sur Android ne seront plus limités à 300€ comme ils le sont aujourd'hui. Et d'autres innovations arrivent pour nous faire payer sans contact à l'aide de porte-clés, de montres connectées, etc. « Le paiement par carte bancaire pour des petits montants décollera grâce aux transports. On l'a constaté à Londres », analyse Gérard Nébouy, le directeur France de Visa. Et de préciser : « Les voyageurs ont pris l'habitude de payer leur métro et leur bus en posant simplement leur carte bancaire sur les automates à l'entrée et à la sortie. Ils ont pris cette habitude dans le métro et ont continué à utiliser le paiement sans contact ailleurs, pour payer, par exemple, au pub. » Preuve, s'il en est, que le système est adopté !

**Pour en savoir plus :** <http://www.leparisien.fr/economie/regler-vos-achats-avec-votre-montre-ou-votre-cle-de-voiture-c-est-possible-28-09-2017-7291722.php>

**Boris Cassel**

**::: SOCIÉTÉ**

**LE FIGARO – 28/09/2017**

## **15 Religion au travail : les cas conflictuels augmentent**



**Le fait religieux en entreprise ne progresse pas mais il est de plus en plus souvent source de vives tensions.**

Voilà la question religieuse désormais «installée» en entreprise. Demandes d'absence pour fête religieuse, port ostentatoire de signes religieux, prières pendant les pauses... Selon une étude publiée mercredi, la cinquième annuelle [menée par l'institut Randstad et l'Observatoire du fait religieux en entreprise](#) (Ofre), l'observation «quantitative» du fait religieux en entreprise ne progresse pas: 65 % des salariés déclarent observer occasionnellement ou régulièrement des faits religieux au travail, un chiffre stable par rapport à 2016. «Ce qui augmente, en revanche, ce sont les cas conflictuels, note Lionel Honoré, directeur de l'Ofre. Tandis qu'un manager sur cinq se sent en difficulté.»

La majorité (53 %) des situations rencontrées a trait à des demandes d'«aménagement du temps de travail» ou le «port visible d'un signe»: elles ne posent pas de problème et ne nécessitent pas d'intervention de la hiérarchie. Un chiffre lui aussi stable par rapport à 2016 (52 %).

«Je pense que le phénomène est arrivé à son maximum, analyse Lionel Honoré. Toutes les entreprises qui doivent le rencontrer le rencontrent aujourd'hui.» Les entreprises les plus touchées, précise-t-il, se situent «dans les zones urbaines sensibles», à «forte densité de main-d'œuvre peu et faiblement qualifiée». Notamment dans le bâtiment, la distribution, la logistique.

Sauf que de plus en plus souvent, ce ne sont plus de simples demandes, mais des revendications. «L'entreprise doit se plier à une exigence, note ce professeur des universités en sciences de

gestion, donc les rapports se tendent.» Si les «cas conflictuels» restent minoritaires, ils augmentent pourtant: alors qu'ils représentaient 6,7 % en 2016, ils constituent aujourd'hui 7,5 % de l'ensemble des faits recensés. «Quantitativement marginaux, ces faits sont tout de même très importants car ils polluent le bon fonctionnement de l'entreprise, souligne Lionel Honoré. Ceux qui reviennent le plus fréquemment sont le refus de travailler avec une femme - parfois même d'être dans la même pièce! -, de faire équipe avec des personnes qui ne sont pas des coreligionnaires, de réaliser certaines tâches, comme par exemple pousser un chariot contenant de l'alcool, ou encore le prosélytisme. Toutes les religions sont concernées, mais en priorité l'islam.»

Et parmi l'ensemble des cas nécessitant une intervention du management, ceux qui se révèlent bloquants continuent à progresser. Ils représentent 16 % du total, contre 14 % en 2016 et 12 % en 2015. Comment se règlent-ils? «Il est assez facile de gérer le cas d'une femme qui arrive voilée au travail, indique le directeur de l'Ofre. En revanche, un homme qui refuse de saluer une collègue, ça ne se règle pas toujours. Il y a la solution de facilité: mettre en place une sorte de cordon sanitaire autour de cet homme pour qu'il ne soit pas en contact avec des femmes, ou bien la solution radicale, le licenciement. Il n'existe pas de juste milieu avec un salarié qui refuse de travailler avec une femme... Si les entreprises ont un effort à faire, c'est bien de faire preuve de plus de courage managérial.» Car ce que l'on observe, poursuit-il, c'est que «les managers préféreraient la solution radicale, mais n'ont pas toujours les services de ressources humaines derrière eux».

Le [cadre juridique concernant la liberté religieuse en entreprise](#) a été précisé en 2016 par la loi travail, qui autorise les entreprises à fixer les règles dans leur règlement intérieur, ainsi que par la Cour de justice européenne (CJUE), qui leur permet d'imposer, sous conditions, une neutralité religieuse à leurs salariés. Toutefois, selon Lionel Honoré, «trop peu d'entreprises s'en sont saisies pour le moment».

[Stéphane Kovacs](#)

## ∴ SOCIAL

LE FIGARO – 28/09/2017

### 16 Les retraités battent le pavé contre la hausse de la CSG



**VIDÉO - À l'appel de neuf syndicats, les retraités s'apprêtent à défiler ce jeudi dans plusieurs villes de France, pour protester contre la hausse de la CSG sans contrepartie.**

Qu'on se le dise, les retraités ne seront pas absents de la rentrée sociale. Ils manifestent aujourd'hui dans plusieurs villes, en protestation à la décision du gouvernement d'augmenter la Contribution sociale généralisée (CSG) à partir du 1er janvier prochain. Cette taxe doit passer pour les retraités de 6,6% à 8,3% de la pension qu'ils perçoivent, et ferait perdre environ 400 euros par an pour un couple touchant 2000 euros de retraite par mois.

**Les syndicats attentifs, les étudiants «solidaires»**

Neuf syndicats de retraités CGT, FO, CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR, et les assos UNRPA, LSR appellent à une mobilisation massive pour faire reculer le gouvernement. Jean-Claude Mailly a rappelé que FO manifesterait aujourd'hui, ce que l'organisation n'a pas fait officiellement contre la réforme du droit du travail. Dans un communiqué, la CGT exige l'annulation des mesures prises, et d'autres mesures tels qu'une augmentation de la pension de réversion, le retour à une revalorisation, etc. Laurent Berger, pour la CFDT, dénonce quant à lui la « promesse non tenue de gain de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires » et les efforts demandés aux retraités qui touchent 1200 euros de pension. De même, il semble que la cause des seniors mobilise jusqu'aux étudiants, engagés pour le maintien ou l'amélioration des droits sociaux: plusieurs assemblées générales étudiantes ont eu lieu ces derniers jours, à Nanterre, Paris-1, Paris-3 ou encore Sciences po, qui ont décidé d'apporter leur soutien et leur présence à la manifestation d'aujourd'hui, par solidarité « inter-générationnelle ».

De son côté, la Confédération Française des Retraités (CFR), syndicat spécialisé, souligne les mesures fiscales qui ont ciblé les retraités ces dernières années (suppression de la demi-part dite des veuves, taxation des majorations de retraite pour enfants). Craignant un « ostracisme », l'organisation demande la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1%, mais également la déductibilité des cotisations des complémentaires santé du revenu imposable, à laquelle ont droit les salariés. Générations Mouvement, une autre organisation, se dit « consciente des nécessités économiques actuelles » et, si elle n'est pas opposée à fournir un effort complémentaire », appuie néanmoins les demandes de la CFR.

Sur RTL ce matin, le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérard Darmanin rappelait néanmoins que l'augmentation de la CSG sera pour de nombreux retraités compensée par la baisse voire la suppression de la taxe d'habitation.

### **Les retraités dans le collimateur des pouvoirs publics**

Le mouvement de grogne n'est pas nouveau, et la question du pouvoir d'achat des retraités fait l'objet d'un mouvement des syndicats depuis juin 2014, avec des manifestations quasi annuelles. La hausse de la CSG intervient alors que les retraités ont donc l'impression d'être [dans le collimateur des pouvoirs publics](#) depuis plusieurs années. Il n'y a pas eu de revalorisation sensible des pensions depuis 2013 (+1,3%). L'année suivante elle avait été de 0,1% seulement, puis plus rien en raison d'une inflation elle-même quasi nulle. Cette année, un gain de 0,8% est prévu, dès le 1er octobre, encore une fois calqué sur l'inflation. Le gouvernement prévoit d'ailleurs de reporter d'octobre 2018 à janvier 2019 cette hausse. De même, pendant le quinquennat de François Hollande, une taxe supplémentaire avait été créée, la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, de 0,3% des pensions.

La CSG touchant les retraités reste néanmoins moins élevée que celle des actifs qui va passer à 9,2%. Les pensions les plus modestes bénéficient en outre d'un taux réduit, de 3,8%. Cependant, pour les retraités, pas de contrepartie en baisse de charges.

### **Une population en risque de paupérisation**

Il reste bien quelques autres avantages aux retraités, comme l'abattement pour frais professionnels, alors qu'ils n'en ont plus, mais dans l'ensemble, les perspectives sont assez sombres pour le régime des retraites. Selon la Caisse nationale d'assurance vieillesse, plus de 14 millions de personnes touchaient une pension de retraite au 31 décembre 2016. Il y a quinze ans, ce chiffre était d'environ 10 millions. Le rapport démographique a bien changé: en 1964 il y avait 4,4 cotisants pour un retraité, en 2013 il n'y en avait plus que 1,3. Leur taux de pauvreté est encore de 7% quand celui de la population est de 14%, mais il est clair qu'à moyen et long terme, les retraités ne pourront pas être aussi bien traités qu'actuellement, sauf à des efforts conséquents de la collectivité. Selon Philippe Crevel, interrogé par France Info ce matin, « les retraités devraient perdre 5 à 15% de pouvoir d'achat » sur les vingt prochaines années. Pour l'économiste, l'augmentation de la moyenne des pensions est également un leurre: c'est le fruit de l'arrivée des

femmes dans le monde du travail qui fait monter le niveau moyen des pensions, mais le taux de la pension sur le salaire antérieur, lui, va continuer de baisser.

**Vidéo** : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/09/28/20002-20170928ARTFIG00071-les-retraites-battent-le-pave-contre-la-hausse-de-csg.php>

[Luc Lenoir](#)

## **::: POLITIQUE**

**LE POINT – 28/09/2017**

### **17 Les présidents de région pour "un pacte girondin" avec l'État**



Le conseil régional de la région Grand Est

**Seize présidents de région ou collectivité ont signé une tribune dans "Le Monde". Ils demandent la "confiance" de l'État qui doit tenir ses "engagements".**

La tension entre les élus locaux et [Emmanuel Macron](#) continue. Seize présidents de région ou collectivité territoriale signent mercredi dans *Le Monde*, à la veille du congrès des régions de [France](#), une tribune dans laquelle ils demandent à l'exécutif de leur « faire confiance » pour agir dans leurs domaines de compétence, mais lui demandent de [tenir ses « engagements » financiers](#). « Nous sommes prêts à nouer un pacte girondin avec l'État autour des réformes indispensables pour notre pays », écrivent les signataires, au premier rang desquels [Philippe Richert](#), président [LR](#) de la région Grand Est et président de Régions de France.

Selon eux, l'État ne doit plus « continuer à se disperser sur l'ensemble des champs de l'action publique », mais « remplir en priorité ses fonctions régaliennes ». « Les régions sont désormais compétentes sur les principales préoccupations de nos concitoyens : le développement économique, la formation des jeunes ou des demandeurs d'emploi, la mobilité, l'emploi... », affirment-ils. Prônant « la mise en œuvre d'un vrai pacte girondin - véritablement décentralisateur - entre l'État et les régions autour d'un agenda de réformes apaisées et structurelles de l'action publique », ils soulignent cependant que « la confiance ne se décrète pas, elle se construit progressivement ».

#### **« Propositions concrètes »**

Ils regrettent ainsi que la [conférence nationale des territoires du 17 juillet](#), où « le président de la République et le Premier ministre donnaient le sentiment de vouloir construire des relations de confiance avec les collectivités locales » n'ait été selon eux qu'« un feu de paille » et que « la volonté jacobine de l'administration centrale » ait « repris le dessus ». « Nous avons fait des propositions concrètes pour mettre en place un agenda de réforme partagé à l'occasion de notre congrès à Orléans, le 28 septembre. À ce stade, le Premier ministre n'a pas donné suite », indiquent-ils. Ils dénoncent une réduction « de 450 millions d'euros » de la ressource attribuée aux régions pour 2018. « Ce non-respect de la volonté du législateur est inacceptable. Nous n'accepterons pas une telle décision », affirment-ils. « Nous demandons donc solennellement au

président de la République et au Premier ministre de faire confiance aux régions et de tenir leurs promesses et les engagements de la nation pris à leur égard », concluent-ils.

La tribune est signée par l'ensemble des présidents de régions de France métropolitaine, à l'exception de la région Auvergne-Rhône-Alpes de [Laurent Wauquiez](#) (LR) et de la Corse. Sont également signataires les présidents des régions Guadeloupe et Réunion, ainsi que des collectivités territoriales de Guyane, Martinique et Mayotte.

**Tribune publiée dans le monde :** [http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2017/09/27/les-presidents-de-region-demandent-a-macron-de-reconstruire-la-confiance-avec-l-etat\\_5191990\\_3232.html](http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2017/09/27/les-presidents-de-region-demandent-a-macron-de-reconstruire-la-confiance-avec-l-etat_5191990_3232.html)

## LE MONDE – 28/09/2017

### **18 Présidences de groupe : le Sénat choisit la continuité**



#### **Le Parti socialiste et La République en marche ont reconduit leurs présidents.**

Deux élus socialistes discutent debout dans un coin, deux autres de droite s'entretiennent assis sur un fauteuil doré, en catimini... Tous chuchotent, à distance des oreilles indiscretes, sur l'épaisse moquette rouge de la salle des conférences du Sénat, en essayant de s'accorder sur une orientation politique, une alliance ou l'attribution d'un poste. Pas de grande déclaration, ni de formule choc, comme cela peut être le cas à la salle des Quatre-Colonnes de l'Assemblée nationale. Au Palais du Luxembourg, où les négociations sont reines et la recherche du consensus un art, les grandes manœuvres ont démarré depuis le renouvellement partiel de dimanche. Dans une ambiance feutrée, les sénateurs multiplient les consultations et les entrevues pour former les groupes politiques et désigner leur président, [à la suite du scrutin](#) qui a vu la droite renforcer sa domination tandis que La République en marche (LRM) a échoué à élargir ses effectifs, dimanche 24 septembre.

Le principal point d'interrogation concernait les socialistes, divisés à cause de profondes divergences stratégiques. Mardi 26 septembre au matin, plusieurs membres du groupe n'excluaient pas une scission entre ceux qui veulent être dans une démarche constructive à l'égard d'Emmanuel Macron, autour de Didier Guillaume, et une aile plus à gauche incarnée par l'ex-ministre Laurence Rossignol et le sénateur du Doubs, Martial Bourquin.

#### **Ligne constructive**

A l'issue de longues réunions toute la journée de mardi, le groupe a finalement réélu Didier Guillaume à la tête du groupe PS dès le premier tour (avec 36 voix sur 70) face à ses deux rivaux. Les partisans d'une ligne constructive vis-à-vis de M. Macron l'ont donc emporté face aux tenants d'une opposition plus franche. Un dénouement qui n'allait pas de soi : plusieurs sénateurs socialistes reprochent à M. Guillaume d'être trop aligné sur les positions du chef de l'Etat. A la mi-journée, une majorité s'était d'ailleurs prononcée pour se situer « *dans l'opposition à la majorité sénatoriale et pas dans la majorité présidentielle* ». Mais cela n'a pas empêché, pour autant, la réélection du sénateur de la Drôme, à la tête du groupe depuis 2014. Même continuité chez les

communistes, qui devraient réélire leur présidente sortante, Eliane Assassi (Hauts-de-Seine), en fin de semaine.

Du côté de LRM, François Patriat a été réélu sans surprise président du groupe, mardi. Malgré la contre-performance de ses troupes dimanche, ce fidèle de la première heure du chef de l'Etat a été acclamé par la vingtaine d'élus macronistes, qui ont salué son « *travail remarquable* », avant de le désigner à l'unanimité. Le sénateur de Côte-d'Or, qui avait créé le groupe En marche ! au Sénat fin juin, s'efforce désormais de recruter des élus venant d'autres groupes – des constructifs de LR ou du PS, ainsi que des centristes et des radicaux – pour étoffer ses effectifs.

Les radicaux, justement, ont élu le sénateur du Lot Jean-Claude Requier, président du groupe RDSE, qui réunit essentiellement des élus du Parti radical de gauche et apparaît comme un potentiel soutien de M. Macron.

Quant à l'Union centriste, elle a désigné le sénateur UDI des Hauts-de-Seine, Hervé Marseille, comme son nouveau président du groupe, succédant à François Zocchetto qui, atteint par la loi sur l'interdiction du cumul des mandats, a privilégié son mandat de maire de Laval. Ancien vice-président du Sénat, M. Marseille était le seul candidat après les renoncements de Vincent Capocanellas (Seine-Saint-Denis) et Jean-Marie Bockel (Haut-Rhin), qui se situaient sur une ligne plus constructive vis-à-vis de M. Macron. « *Nous allons affirmer une position au Sénat entre LR et la majorité présidentielle* », confie le nouveau patron des centristes du Sénat, se disant « *ni dans l'opposition* » au gouvernement « *ni en marche* ».

Du côté du parti Les Républicains (LR), qui constitue le premier groupe de la majorité sénatoriale avec les centristes depuis 2014, Bruno Retailleau est quasiment assuré d'être réélu président du groupe, mercredi, faute de remplaçant crédible pour prendre sa place. Sans rival connu, il est pourtant contesté en interne par plusieurs de ses collègues qui lui reprochent d'être le principal artisan de la défaite de la droite à la présidentielle. « *C'est quand même lui qui nous a mis dans le mur en soutenant Fillon jusqu'au bout* », observe un sénateur LR. « *J'ai fait campagne sur une ligne et pas pour me mettre à l'abri* », se défend M. Retailleau. Fin tacticien, il promet de mener « *une opposition exigeante et intelligente* » face à M. Macron, et pas une opposition frontale. Une manière de donner des gages aux partisans d'une ligne modérée et de répondre aux velléités d'indépendance des sénateurs, qui avaient soutenu Bruno Le Maire ou Alain Juppé.

Après avoir déposé les statuts de leur association, les sénateurs LR de tendance modérée n'ont pas encore officialisé la création d'un groupe constructif au Sénat, du même type que celui ayant vu le jour fin juin à l'Assemblée. La juppéiste Fabienne Keller a même donné l'impression de faire machine arrière dimanche soir, en indiquant que deux pistes étaient à l'étude : la création d'un groupe dissident ou d'une amicale à l'intérieur du groupe LR. Mais celle-ci n'est plus en première ligne pour piloter la naissance de ce groupe, dont le nom serait « République et territoires (Les indépendants) ». A la manœuvre se trouve désormais le sénateur de l'Allier, Claude Malhuret, qui multiplie les consultations pour arriver à obtenir l'accord de dix élus. « *Le groupe est toujours en cours de constitution avec un bon espoir d'arriver au seuil requis* », confie-t-il, en précisant avoir la garantie de compter « *au moins neuf élus* ». Sa démarche est contrée par Gérard Larcher et Bruno Retailleau, qui se démènent pour dissuader des LR tentés de franchir le Rubicon.

Reste une inconnue majeure : le nombre de sénateurs qui figurera, in fine, dans chaque groupe. Les effectifs bougent d'heure en heure car ils dépendent des négociations en cours. Un autre facteur rend les équilibres très mouvants : la règle du non-cumul des mandats, qui oblige les sénateurs disposant d'un mandat exécutif local, à se déterminer d'ici son application, le 1<sup>er</sup> octobre. La répartition des élus ne sera gravée dans le marbre que le 3 octobre, lorsque chaque groupe aura déposé la liste de ses élus au bureau du Sénat.

**Tous les résultats des élections sénatoriales :** <http://abonnes.lemonde.fr/elections-senatoriales/article/2017/09/27/presidences-de-groupe-le-senat-choisit-la-continue-5192202-5183390.html>

LE POINT – 28/09/2017

## 19 Loi antiterroriste : l'Assemblée nationale adopte une autre mesure controversée



**Les perquisitions décidées par la seule autorité administrative sous l'état d'urgence seront remplacées par le régime des "visites domiciliaires".**

Les préfets pourront désormais ordonner des perquisitions en dehors de l'état d'urgence. L'[Assemblée nationale](#) a adopté mercredi cette mesure phare et controversée du [projet de loi antiterroriste](#). Face au risque de menace terroriste, le texte prévoit que les perquisitions décidées par la seule autorité administrative sous l'état d'urgence seront remplacées par le régime des « visites domiciliaires ». Mais elles devraient avoir l'aval du juge des libertés et de la détention (JLD) du [tribunal de grande instance de Paris](#) après un avis du procureur de [Paris](#).

Ces visites, avec possible « saisie des documents, objets ou données qui s'y trouvent », resteront à l'initiative du préfet, à la différence des perquisitions judiciaires. Comme depuis le début des débats lundi, cet article sensible du projet de loi a été pris entre les feux croisés de la gauche de la gauche et des Républicains.

### « Défoncer les portes »

Pour Alexis Corbière (LFI), cet article « touche à nos libertés publiques quand on débarque à six heures (du matin) chez nos concitoyens sur la base de faits approximatifs ». Pour le communiste [Sébastien Jumel](#), le pouvoir du juge sera « théorique », n'ayant à sa disposition que peu d'informations. La gauche de la gauche a été soutenue par les trois nationalistes corses, qui craignent que cela « permette de défoncer les portes de militants politiques ».

En réponse, la majorité [En marche !](#)-MoDem a défendu une disposition permettant « de lever un doute rapidement sur la base d'une note de service de renseignement, dont la source ne peut être révélée » ni versée dans un dossier judiciaire quand elle est étrangère, selon l'ex-patron du Raid, Jean-Michel Fauvergue (LREM). La ministre Jacqueline Gourault (MoDem), qui remplace le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb « retenu au sommet franco-italien à Lyon », a fait remarquer aux communistes que d'autres autorités administratives (douanes, autorités de concurrence, inspection du travail...) procédaient à des « visites ».

[Gérard Collomb avait souligné](#) en commission que les perquisitions étaient aujourd'hui « beaucoup plus ciblées » : moins de 30 depuis juillet contre 3 600 dans les 3 mois qui ont suivi les attentats de novembre 2015. « À l'époque, nous avons 5 % de gardes à vue après ces perquisitions, aujourd'hui, nous en avons 50 % », avait-il fait valoir.

**Pas de visite avant 6 heures**

Opposée à la suppression de l'état d'urgence et réclamant le maintien des perquisitions administratives stricto sensu, la droite considère, elle, que l'intervention du juge va « compliquer la procédure » et ne permettra pas « une rapidité d'initiative », selon Guillaume Larrivé (LR).

Lors de leur audition, « le procureur de Paris, la DGSI, les gendarmes ont tous dit que ce dispositif était opérationnel, avec un juge des libertés et de la détention de permanence 24 heures sur 24 », a répondu le rapporteur Raphaël Gauvain (LREM), avocat de profession. Le préfet qui sollicite le JLD « aura la réponse dans l'heure, nous a-t-on assuré ». Appelant la droite à « l'unité nationale », l'ancien Premier ministre Manuel Valls, ex-socialiste siégeant au groupe LREM, a estimé que « la proposition du gouvernement était la plus équilibrée possible », rappelant que l'exécutif pourrait toujours rétablir, si nécessaire, [l'état d'urgence](#).

La personne dont le lieu est « visité » pourra être retenue pendant quatre heures. La visite ne pourra être commencée avant 6 heures ni après 21 heures, sauf autorisation motivée du JLD fondée sur l'urgence de l'opération. Le FN Sébastien Chenu a ironisé « sur le refus de réveiller la nuit les terroristes ». Ces perquisitions ainsi que les assignations à résidence seront soumises à un contrôle parlementaire jusqu'à leur évaluation en 2020, en vertu d'un amendement socialiste qui prévoyait à l'origine un contrôle plus large, mais que la majorité a restreint.

Dans la soirée, les députés ont voté la création d'un nouveau crime pour davantage sanctionner les parents qui inciteraient leurs enfants à commettre des actes de terrorisme ou à partir à l'étranger dans ce but.

## L'OPINION – 28/09/2017

### **20 Agnès Buzyn, ministre « droite dans sa blouse », présente son premier budget de la Sécu**



**Hématologue qui a « passé vingt-cinq ans dans les hôpitaux », la ministre de la Santé assume ses convictions en matière de santé publique : vaccins obligatoires pour les enfants, hausse du prix du tabac... A partir de jeudi, elle défend son premier projet de financement de la Sécurité sociale**

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, présente ce jeudi le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2018. C'est la commission des comptes de la Sécurité sociale, instance consultative rassemblant moult syndicalistes, représentants patronaux, médicaux, parlementaires et autres représentants des caisses, qui en aura la primeur. Le texte sera ensuite détaillé en Conseil des ministres mercredi 11 octobre. C'est le premier budget de la Sécu du quinquennat Macron, mais c'est aussi le premier pour une ministre novice en politique.

Une épreuve du feu, pour cette scientifique, ancienne interne des Hôpitaux de Paris et clinicienne hématologue reconnue. Si elle a fait une entrée discrète au gouvernement, classée parmi les « experts » aux côtés de Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, ou de Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Education nationale, certains de ses dossiers l'ont vite portée au-devant de la scène. Après un petit couac relatif tiers payant généralisé, elle a très vite redressé la barre. Visiblement elle apprend vite, y compris en politique.

En tant qu'ancien médecin hématologue, elle a des convictions fortes et assumées en termes de santé publique, comme en témoigne la décision courageuse qu'elle a prise en matière de vaccination (elle va faire passer le nombre de vaccins obligatoires de 3 à 11 pour les enfants). Les anti-vaccins font généralement beaucoup de bruit. Courageuse aussi parce qu'elle décide d'augmenter les prix du tabac. Idem dans l'affaire du Levothyrox, ce médicament pour soigner l'hypothyroïdie. Devant la montée en puissance très médiatique de la contestation, Agnès Buzyn a très vite changé de pied et obtenu rapidement du laboratoire fabricant qu'il importe des boîtes de l'ancienne formule. Elles seront en pharmacie dès le 2 octobre.

De plus en plus à l'aise dans son costume de ministre, elle a réussi [son examen de passage devant Jean-Jacques Bourdin](#), le tenace journaliste de RMC, mardi, là où tant d'autres avant elle avaient dérapé. Dans la foulée, elle s'est imposée [lors des questions à l'Assemblée](#), rappelant à un député qu'elle n'avait pas « besoin d'aller visiter des hôpitaux, parce qu'elle y avait déjà passé 25 ans »... Reste à tenir sur la longueur. Défendre le PLFSS est un parcours long et semé d'embûches. Surtout que les débats au Parlement, entre vaccins et hausse du prix du tabac, risquent d'être animés.

[Mireille Weinberg](#)

## ::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 28/09/2017

### **21 Trump veut abaisser le taux d'imposition des entreprises à 20%**



Le secrétaire au Trésor américain, Steven Mnuchin.

**La Maison-Blanche a publié ce mercredi les principales mesures de son projet fiscal. Le taux d'imposition des sociétés sera ramené à 20%. Mais elle va encore devoir convaincre et n'a pas le droit à l'erreur sur ce dossier.**

Hasard du calendrier ou besoin de tourner la page, après [l'échec de Donald Trump](#) à abroger l'Obamacare? La présidence a, en tout cas, présenté ce mercredi la nouvelle version de son [projet de réforme fiscale](#), mis au point par le «Big Six» (six experts parmi lesquels le secrétaire au Trésor Steven Mnuchin, le conseiller économique Gary Cohn, le leader des Républicains au Sénat Mitch McConnell et le président de la Chambre des Représentants Paul Ryan).

Ce projet est le fruit de nouvelles discussions au sein du parti républicain. Le «GOP» (Grand Old Party) a été le fer de lance de cette grande réforme, la [promesse de Trump la plus attendue](#) par les milieux économiques et par la base du parti conservateur.

La réforme devrait être un peu moins ambitieuse que ce que Donald Trump avait annoncé dans un premier temps. Un compromis a ainsi dû être trouvé sur le taux d'imposition des sociétés. Le président américain souhaitait l'abaisser à 15%, contre 35% aujourd'hui. C'est finalement le taux de 20% qui a été retenu. Et les entrepreneurs individuels, jusqu'ici taxés comme des particuliers le

plus souvent, pourront désormais appliquer un taux spécial de 25%. Un programme d'exemption fiscale pour le rapatriement des bénéfices stockés à l'étranger sera aussi inclus.

### **Convaincre les classes moyennes**

Concernant les particuliers, la réforme simplifie la fiscalité en instaurant trois tranches, contre sept actuellement, à 12, 25 et 35%, contre un taux maximal de 39,5% aujourd'hui. Le Congrès serait toutefois libre d'instaurer un quatrième palier, pour les plus fortunés.

Donald Trump s'investit personnellement dans cette bataille stratégique. Il a prévu plusieurs déplacements à travers le pays, dans les mois qui viennent, pour expliquer le projet, en visant les classes moyennes. Il sait que le parti républicain et les marchés ne lui [pardonneront pas une demi-réforme](#). C'est pour cela qu'il cherche un soutien populaire, alors qu'un sondage du « Washington Post » et d'ABC indiquait cette semaine que seuls 28% des Américains soutiennent le plan (mais 47% selon le parti républicain).

### **Des effets à long terme?**

Donald Trump cherche aussi l'appui de certains démocrates, pour éviter toute mauvaise surprise. Plusieurs républicains ont en effet pris leurs distances avec le projet, au nom de l'équilibre budgétaire.

Les marchés, enthousiastes sur ce projet depuis son annonce, attendent, eux, de voir la réforme aboutir. « *Tant que je ne la verrai pas concrètement, je serai préoccupé*, a ainsi déclaré l'économiste républicain Douglas Holtz-Eakin. *Quand vous vous occupez de politique fiscale à Washington, vous vivez une vie de déceptions.* »

Mais beaucoup pensent qu'elle aura un effet bénéfique, à terme. Selon le secrétaire au commerce Wilbur Ross, elle rapportera 10.000 milliards de dollars à l'économie américaine sur la prochaine décennie, soit un point de croissance par an, notamment par des gains de productivité, et rapporterait in fine 3.000 milliards de dollars en recettes supplémentaires pour le gouvernement fédéral. De quoi compenser le manque à gagner à court terme dans les caisses de l'Etat, estimé à 1.500 milliards de dollars...

### **Nicolas Rauline**

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

